



Avertissement : DROIT D'AUTEUR : Ce dessin est la propriété intellectuelle de WSP CANADA INC. AUCUNE RÉVISION, REPRODUCTION OU TOUT AUTRE USAGE NEST PERMIS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE WSP CANADA INC. L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS AUX PLANS ET FAIRE LOCALISER TOUS LES SERVICES UTILES À BULLES ET RAPPORTER TOUTES ERREURS OU OMISSIONS AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX. L'ÉCHELLE DE CE DESIN NE DOIT PAS ÊTRE MODIFIÉE.

### APPEL D'OFFRES

CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS À DES FINS DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION

EMISSION - RÉVISION :

00 2025-12-05 ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES

0B 2025-10-30 ÉMIS POUR COMMENTAIRE 90%

0A 2025-10-10 ÉMIS POUR COMMENTAIRE 66%

EM RV DATE DESCRIPTION

NO PROJET : CA003824.4782 DATE : SEPTEMBRE 2025

ÉCHELLE ORIGINALE : 1/200

SI CETTE ÉCHELLE NE MESURE PAS 25 mm, AJUSTER VOTRE ÉCHELLE DE TRAÇAGE.

INDICÉE CONÇU PAR : V. LAFONTAINE

DESSINÉ PAR : M. MARTINEAU

VÉRIFIÉ PAR : J.M. PARADIS

DISCIPLINE : MÉCANIQUE DU BÂTIMENT

TITRE : PLAN CLÉ, NOTES GÉNÉRALES, LISTE DES PLANS,

LÉGENDE ET TABLEAU DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE

NUMÉRO DU FEUILLET : M-001

FEUILLET # : 1 DE 12

# RV

EMISSION : POUR APPEL D'OFFRES

EN DATE DU : 2025-12-05

SYMBOLS	DESCRIPTION
GÉNÉRAL	TUYAUTERIE, CONDUIT ET/OU ÉQUIPEMENT EXISTANT TUYAUTERIE, CONDUIT ET/OU ÉQUIPEMENT EXISTANT À ENLEVER NOUVELLE TUYAUTERIE, CONDUIT ET/OU ÉQUIPEMENT
PLOMBERIE/CHAUFFAGE	TUYAUTERIE D'EAU FROIDE DOMESTIQUE TUYAUTERIE D'EAU CHAUDE DOMESTIQUE TUYAUTERIE SANITAIRE HORS-TERRAIN TUYAUTERIE SANITAIRE SOUS-PLANCHER TUYAUTERIE D'VENT TUYAUTERIE D'ALIMENTATION EAU DE CHAUFFAGE TUYAUTERIE DE RETOUR EAU DE CHAUFFAGE TUYAUTERIE DRAINAGE INDIRECT TUYAUTERIE DE VAPEUR TUYAU VERS LE BAS BOUCHON DE TUYAU REGARD DE NETTOYAGE RACCORD SOUPAPE D'ISOLEMENT À BILLE (500 ET MOINS) SOUPAPE D'ARRÊT À VANNE SOUPAPE PAPILLON (650 ET PLUS)
VENTILATION	CONDUIT D'ALIMENTATION D'AIR, VERS LE HAUT CONDUIT D'ALIMENTATION D'AIR, VERS LE BAS CONDUIT DÉVACUATION D'AIR, VERS LE HAUT CONDUIT DÉVACUATION D'AIR, VERS LE BAS CONDUIT DE VENTILATION CONDUIT DE VENTILATION ROND RACCORD CIA VOLET DE BALANCEMENT SERPENTIN ÉLECTRIQUE DÉBIT D'AIR VOLET MOTORISÉ GRILLE D'ÉVACUATION ET/OU DE RETOUR DIFFUSEUR RÉGISTRE COUPE-FEU RÉGISTRE COUPE-FUMÉE RÉGISTRE COMBINE COUPE-FEU & COUPE-FUMÉE VOLET CONTRE RAPPEL
CONTROLE	SONDE DE TEMPÉRATURE PNEUMATIQUE SONDE DE TEMPÉRATURE ÉLECTRONIQUE SONDE DE QUALITÉ D'AIR FILETIERIE DE CONTRÔLE POINT DE CONTRÔLE (EA, SA, EB, SB)
PROTECTION INCENDIE	POURME THERMOMÈTRE / MANOMÈTRE SOUPAPE 2 VOIES SOUPAPE 3 VOIES SOUPAPE DE VIDANGE REDUCTEUR DE TUYAUTERIE

NOTES GÉNÉRALES - MÉCANIQUE	
1. LA LOCALISATION ET DIMENSION DE LA TUYAUTERIE SOUS-DALLE, DANS LES CLOISONS DE GYPSE ET APPARENTES EXISTANTES DÉMONTRÉES AUX PLANS SONT APPROXIMATIVES ET BASEES SUR DES PLANS D'ARCHIVES. LA LOCALISATION EXACTE DEVRA ÊTRE CONFIRMÉE PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL ET LES TRAVAUX D'ENLEVEMENT ET DE RACCORDEMENT ADAPTES AUX BESOINS.	
2. LA LOCALISATION DES CONDUITS, L'OUVERTURE ET LE RACCORDEMENT DE TOUS LES SERVICES (MURS, PLANCHER ET PLAFONDS) SONT LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL. COORDONNER AVEC LES SOUS-TRAITANTS.	
3. POUR TOUS LES TRAVAUX ET RACCORDS SUR LA TUYAUTERIE D'EAU FROIDE DOMESTIQUE, D'EAU CHAUDE DOMESTIQUE ET DE RECIRCULATION D'EAU CHAUDE EXISTANTE À CONSERVER QUI EST TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX, L'ISOLANT DEVRA ÊTRE RAGRÉÉ. LA NOUVELLE TUYAUTERIE D'EAU FROIDE DOMESTIQUE A CONSERVER ET DE RECIRCULATION D'EAU CHAUDE DOMESTIQUE DEVRA ÊTRE ISOLÉE.	
4. POUR TOUS LES TRAVAUX ET RACCORDS SUR LA TUYAUTERIE D'EAU D'ALIMENTATION ET DE RETOUR D'EAU DE CHAUFFAGE EXISTANTE À CONSERVER QUI EST TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX, L'ISOLANT DEVRA ÊTRE RAGRÉÉ. LA NOUVELLE TUYAUTERIE D'EAU D'ALIMENTATION ET DE RETOUR D'EAU DE CHAUFFAGE DEVRA ÊTRE ISOLÉE.	
5. LES SOUS-TRAITANTS MÉCANIQUES DEVONT VÉRIFIER TOUTES LES POSITIONS DES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.	
6. FOURNIR ET INSTALLER TOUS LES MATERIAUX, ÉQUIPEMENTS, OUTILS ET MAIN D'OEUVRE POUR COMPLÉTER LE TRAVAIL, TEL QUE DÉTAILLÉ SUR CES PLANS ET EN ACCORDS AVEC LE DEVIS MÉCANIQUE.	
7. LES SOUS-TRAITANTS MÉCANIQUES SERONT RESPONSABLES DE COORDONNER SUR LE SITE TOUTE INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES AVEC LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES EXISTANTS ET NOUVEAUX, ET AUTRES ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES EXISTANTS. LES SOUS-TRAITANTS MÉCANIQUES DEVONT PRENDRE CONNAISSANCE DES CONDITIONS EXISTANTES ET PRÉVOS TOUFT CONFLIT NÉCESSITANT DES MODIFICATIONS SUR LE SITE. AUCUNE RÉMUNÉRATION SUPPLÉMENTAIRE NE SERA OCTROYÉE POUR UN MANQUE DE COORDINATION.	
8. LES SOUS-TRAITANTS MÉCANIQUES DEVONT PROTÉGER LES ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES EXISTANTS NON TOUCHÉS PAR LES TRAVAUX.	
9. LES PERCEMENTS DE MOINS DE 205mm DE DIAMÈTRE POUR LES TRAVAUX DE MÉCANIQUE SERONT FAITS PAR LES SOUS-TRAITANTS MÉCANIQUES.	
10. VOIR LES PLANS D'ARCHITECTURE POUR LA COORDINATION DES TUILES DU PLAFOND À ENLEVER POUR LES TRAVAUX EN PLOMBERIE, CHAUFFAGE ET VENTILATION.	
11. VOIR PLANS D'ARCHITECTURE POUR LE PHASAGE DES TRAVAUX. LES TRAVAUX AU REZ-DE-CHAUSSEÉ ET EN TOITURE DOIVENT ÊTRE COMPLÉTÉS AVANT LA RENTRÉE DU PERSONNEL ET DES ÉLÈVES. TOUS LES SERVICES (EAU DOMESTIQUE, CHAUFFAGE ET VENTILATION) DOIVENT ÊTRE EN FONCTION À LA RENTRÉE DANS L'ÉCOLE AU COMPLET, À L'EXCEPTION DU SECTEUR À L'ÉTAGE OÙ LES TRAVAUX SE DÉROULENT APRÈS CETTE DATE. VOIR PLANS D'ARCHITECTURE. LES TRAVAUX AU REZ-DE-CHAUSSEÉ, APRÈS LA RENTRÉE SCOLAIRE, DEVONT SE FAIRE DE SOIR OU DE FIN DE SEMAINE, ET CE, SANS FRAIS SUPPLÉMENTAIRES.	
12. LE SOUS-TRAITANT EN CHAUFFAGE DEVRA PRÉVOIR LA VIDANGE DU RÉSEAU DE CHAUFFAGE POUR RÉALISER LES TRAVAUX MENTIONNÉS EN PLAN. UNE FOIS LES TRAVAUX COMPLÉTÉS, REMPLIR LE SYSTÈME ET S'ASSURER D'ÉLIMINER L'AIR DU RÉSEAU. INCLURE LE TRAITEMENT CHIMIQUE AU RÉSEAU DE CHAUFFAGE DANS LA SOLMISSION. LE SOUS-TRAITANT EN CHAUFFAGE DEVRA COORDONNER AVEC LE CSSD AFIN QU'UN REPRÉSENTANT DU CSSD SOIT PRÉSENT LORS DE LA VIDANGE ET LE REMPLISSAGE DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE.	
13. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT PRÉVOIR L'ENLEVEMENT DES TUILES ACoustiques EXISTANTES AILLEURS QUE DANS LA ZONE TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX POUR PERMETTRE LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ ET DE MÉCANIQUE.	
14. L'ENTREPRENEUR EN VENTILATION SERA RESPONSABLE DE VIDER ET REMPLIR DE NOUVEAU LE DÉTRICEUR DANS LE SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT TOUJOURS DANS CE PROJET ET DE VÉRIFIER LE BON Fonctionnement AVANT ET APRÈS LES TRAVAUX PAR DU PERSONNEL DE MISE EN MARCHE AVEC RAPPORT ÉCRIT. SI LE SYSTÈME EST DEFECTUEUX AVANT SON ENLEVEMENT EN AVISER L'INGÉNIER et LE PROPRIÉTAIRE.	
15. LE SOUS-TRAITANT CONCERNÉ DOIT PRÉVOIR UN SCELLEMENT COUPE-FEU AUTOUR DE LA NOUVELLE TUYAUTERIE QUI TRAVERSERA LE PLANCHER DU ROC.	
16. LE SOUS-TRAITANT CONCERNÉ DEVRA PRÉVOIR UN SCELLEMENT Thermique AUTOUR DES NOUVELLES OUVERTURES DANS LES MURS EXTÉRIEURS À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES AUX PLANS D'ARCHITECTURE.	

LISTE DES PLANS	
M-001	PLAN CLÉ, NOTES GÉNÉRALES MÉCANIQUE, LISTE DES PLANS ET LÉGENDE
M-002	PLAN DE TOIT DÉMOLITION
M-003	PLAN DE TOIT RÉAMÉNAGEMENT
M-004	PLOMBERIE EXTRAIT DU REZ-DE-CHAUSSEÉ - DÉMOLITION
M-005	PLOMBERIE EXTRAIT DE L'ÉTAGE - DÉMOLITION
M-006	PLOMBERIE EXTRAIT DU REZ-DE-CHAUSSEÉ - RÉAMÉNAGEMENT
M-007	PLOMBERIE EXTRAIT DE L'ÉTAGE - RÉAMÉNAGEMENT
M-008	CHAUFFAGE EXTRAIT DU REZ-DE-CHAUSSEÉ ET DE L'ÉTAGE DÉMOLITION & RÉAMÉNAGEMENT
M-009	VENTILATION EXTRAIT DU REZ-DE-CHAUSSEÉ ET DE L'ÉTAGE DÉMOLITION
M-010	VENTILATION EXTRAIT DU REZ-DE-CHAUSSEÉ ET DE L'ÉTAGE RÉAMÉNAGEMENT
M-011	DEVIS MÉCANIQUE
M-012	DEVIS MÉCANIQUE SUITE

LISTE D'ÉQUIPEMENTS DE PLOMBERIE	
E.1 ÉVIER À CUVE SIMPLE POUR CLASSE EN ACIER INOXIDABLE 304, CALIBRE 18, DE MARQUE FRANKE, MODÈLE LBS8808P-113 (3 TROUS À 205mm D'ENTRE-AXES) DE 520x510x205mm DE PROFONDEUR CIA CRÉPINE. ROBINETTERIE DE MARQUE ZURN, MODÈLE Z871BA-XL18F, DÉBIT DE 5.7 l/min MAXIMUM, 205mm D'ENTRE-AXES, CARTOUCHE À DISQUES DE CÉRAMIQUE, FIN CHROME POUL. MANETTES À LAME DE 100mm AVEC INDICATEUR CODE-COULEUR À L'ÉPREUVE DU RANDALISME. BEC EN COL-DE-CYgne ORIENTABLE DE 135mm AVEC SORTIE DE BEC LAMINAIRE À L'ÉPREUVE DU RANDALISME. CIA SIPHON "P" CHROME AVEC BOUCHE DE DÉGORGEMENT, ALIMENTATION D'ÉQUERRE ET ARRÊT À VIS ET TUBES VERTICAUX EN ACIER INOXIDABLE ET ROSACES MURALES. RACCORDS: EPD/ECO 130 ET DRAN 380	

NOTES:  
 1. TOUTES LES RACCORDEMENTS ET LES DIMENSIONS DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉS AVANT DE COMMANDER LES APPAREILS DE PLOMBERIE AFIN DE CONFIRMER LA COMPATIBILITÉ AVEC L'ARCHITECTURE ET LES SERVICES. TOUS CONFLITS ET/OU INCOMPATIBILITÉS DOIVENT ÊTRE SIGNALÉS À L'INGÉNIER.

2. SÉLECTION À TITRE DE CRITERE D'ACCEPTATION.

NOTE GÉNÉRALE (AMIANTE)	
1. LES TUILES DE PLAFONDS À L'ÉTAGE CONTIENNENT DE L'AMIANTE. L'ENLEVEMENT DU PLAFOND À L'ÉTAGE SERA FAIT EN CONDITION D'AMIANTE. VOIR DEVIS DE DÉSAMANTAGE POUR PROCÉDURES DE DÉSAMANTAGE.	
2. LES COMPOSÉS À JOINT DANS LES MURS DE GYPSE À L'ÉTAGE SERA FAIT EN CONDITION D'AMIANTE. L'ENLEVEMENT DES MURS DE GYPSE À L'ÉTAGE SERA FAIT EN CONDITION D'AMIANTE. VOIR DEVIS DE DÉSAMANTAGE POUR PROCÉDURES DE DÉSAMANTAGE.	
3. LE SURVEILLANT DE DÉSAMANTAGE DOIT ÊTRE AVERTI DES MOMENTS CLÉS DES TRAVAUX DE DÉSAMANTAGE AFIN DE FAIRE CES INSPECTIONS. CONSULTER LE DEVIS DE DÉSAMANTAGE AFIN D'IDENTIFIER CES MOMENTS.	

E.1 ÉVIER À CUVE SIMPLE POUR CLASSE EN ACIER INOXIDABLE 304, CALIBRE 18, DE MARQUE FRANKE, MODÈLE LBS8808P-113 (3 TROUS À 205mm D'ENTRE-AXES) DE 520x510x205mm DE PROFONDEUR CIA CRÉPINE. ROBINETTERIE DE MARQUE ZURN, MODÈLE Z871BA-XL18F, DÉBIT DE 5.7 l/min MAXIMUM, 205mm D'ENTRE-AXES, CARTOUCHE À DISQUES DE CÉRAMIQUE, FIN CHROME POUL. MANETTES À LAME DE 100mm AVEC INDICATEUR CODE-COULEUR À L'ÉPREUVE DU RANDALISME. BEC EN COL-DE-CYgne ORIENTABLE DE 135mm AVEC SORTIE DE BEC LAMINAIRE À L'ÉPREUVE DU RANDALISME. CIA SIPHON "P" CHROME AVEC BOUCHE DE DÉGORGEMENT, ALIMENTATION D'ÉQUERRE ET ARRÊT À VIS ET TUBES VERTICAUX EN ACIER INOXIDABLE ET ROSACES MURALES. RACCORDS: EPD/ECO 130 ET DRAN 380

NOTES:  
 1. TOUTES LES RACCORDEMENTS ET LES DIMENSIONS DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉS AVANT DE COMMANDER LES APPAREILS DE PLOMBERIE AFIN DE CONFIRMER LA COMPATIBILITÉ AVEC L'ARCHITECTURE ET LES SERVICES. TOUS CONFLITS ET/OU INCOMPATIBILITÉS DOIVENT ÊTRE SIGNALÉS À L'INGÉNIER.

2. SÉLECTION À TITRE DE CRITERE D'ACCEPTATION.

3. LE SURVEILLANT DE DÉSAMANTAGE DOIT ÊTRE AVERTI DES MOMENTS CLÉS DES TRAVAUX DE DÉSAMANTAGE AFIN DE FAIRE CES INSPECTIONS. CONSULTER LE DEVIS DE DÉSAMANTAGE AFIN D'IDENTIFIER CES MOMENTS.



AVERTISSEMENT: DROIT D'AUTEUR:  
CE BESOIN EST LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE WSP CANADA INC. AUCUNE RÉVISION,  
REPRODUCTION OU TOIT À AUTRE USAGE NEST PERMIS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE WSP CANADA  
INC. L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS AUX PLANS ET FAIRE LOCALISER  
TOUS LES SERVICES UTILES HABITUELS ET RAPPORTER TOUTES ERREURS OU OMISSIONS AVANT DE  
COMMENCER LES TRAVAUX. L'ÉCHELLE DE CE DESIN NE DOIT PAS ÊTRE MODIFIÉE.

### APPEL D'OFFRES

CES DOCUMENTS NE DOVENT PAS ÊTRE UTILISÉS  
À DES FINS DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION

00	2025-10-05	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES
0B	2025-10-30	ÉMIS POUR COMMENTAIRE 90%
0A	2025-10-10	ÉMIS POUR COMMENTAIRE 66%

ÉM.	RV.	DATE	DESCRIPTION
NO PROJET:		DATE:	SEPTEMBRE 2025

CA0038242.4782	DATE:
ECHÉANCE ORIGINALE :	S'IL Y A URGENCE NE MESURE PAS 25 mm. AJUSTER VOTRE ÉCHELLE DE TRACAGE.

INDICÉE	CONÇU PAR :
V. LAFONTAINE	M. MARTINEAU

DESSINÉ PAR :	VÉRIFIÉ PAR :
M. MARTINEAU	J.M. PARADIS

DISCIPLINE :	MÉCANIQUE DU BÂTIMENT
--------------	-----------------------

TITRE :	PLAN DE TOIT
---------	--------------

DÉMOLITION	
------------	--

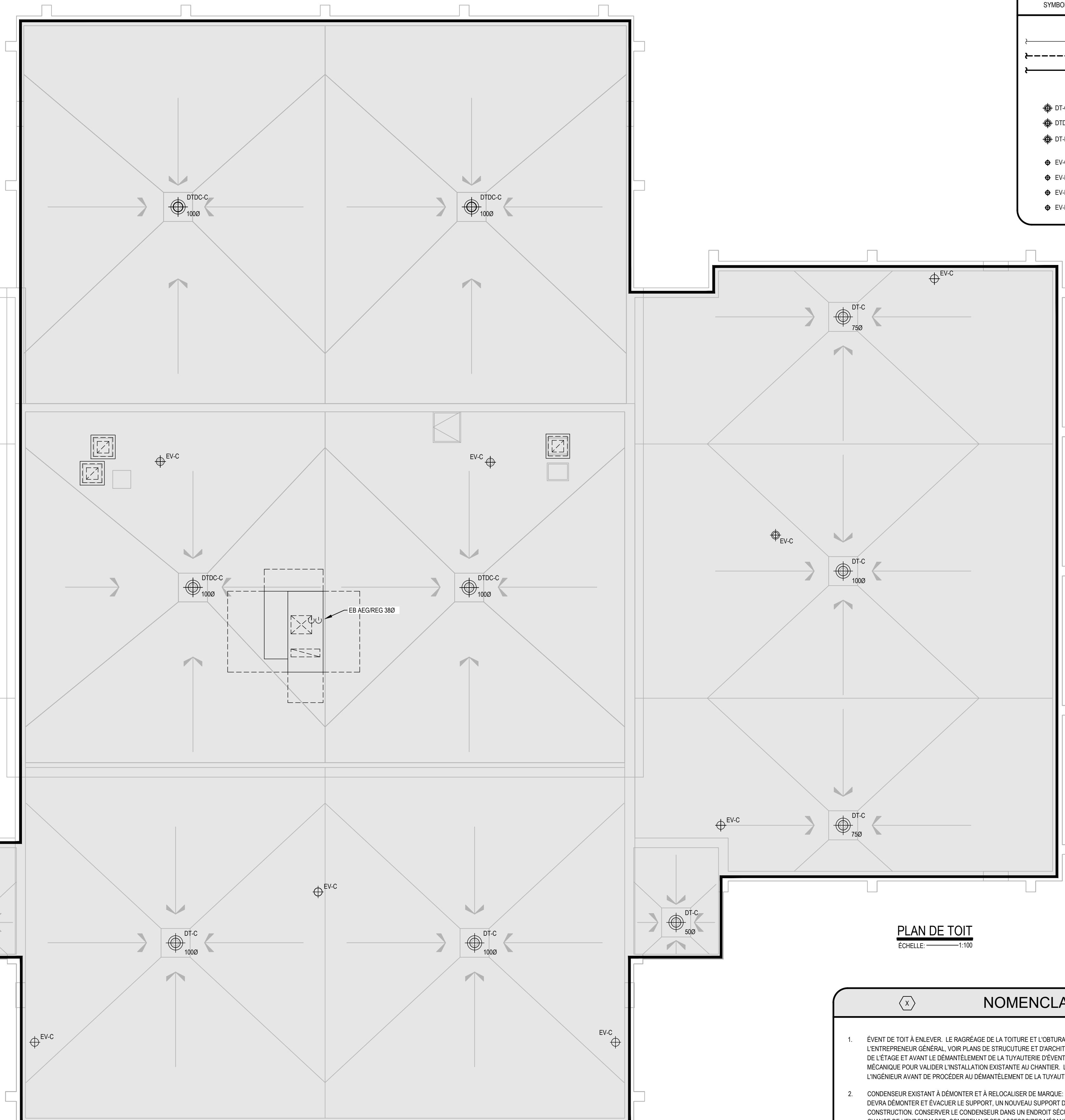
NUMÉRO DU FEUILLET :	M-002
----------------------	-------

FEUILLET #:	2 DE 12
-------------	---------

EMISSION :	# RV.
------------	-------

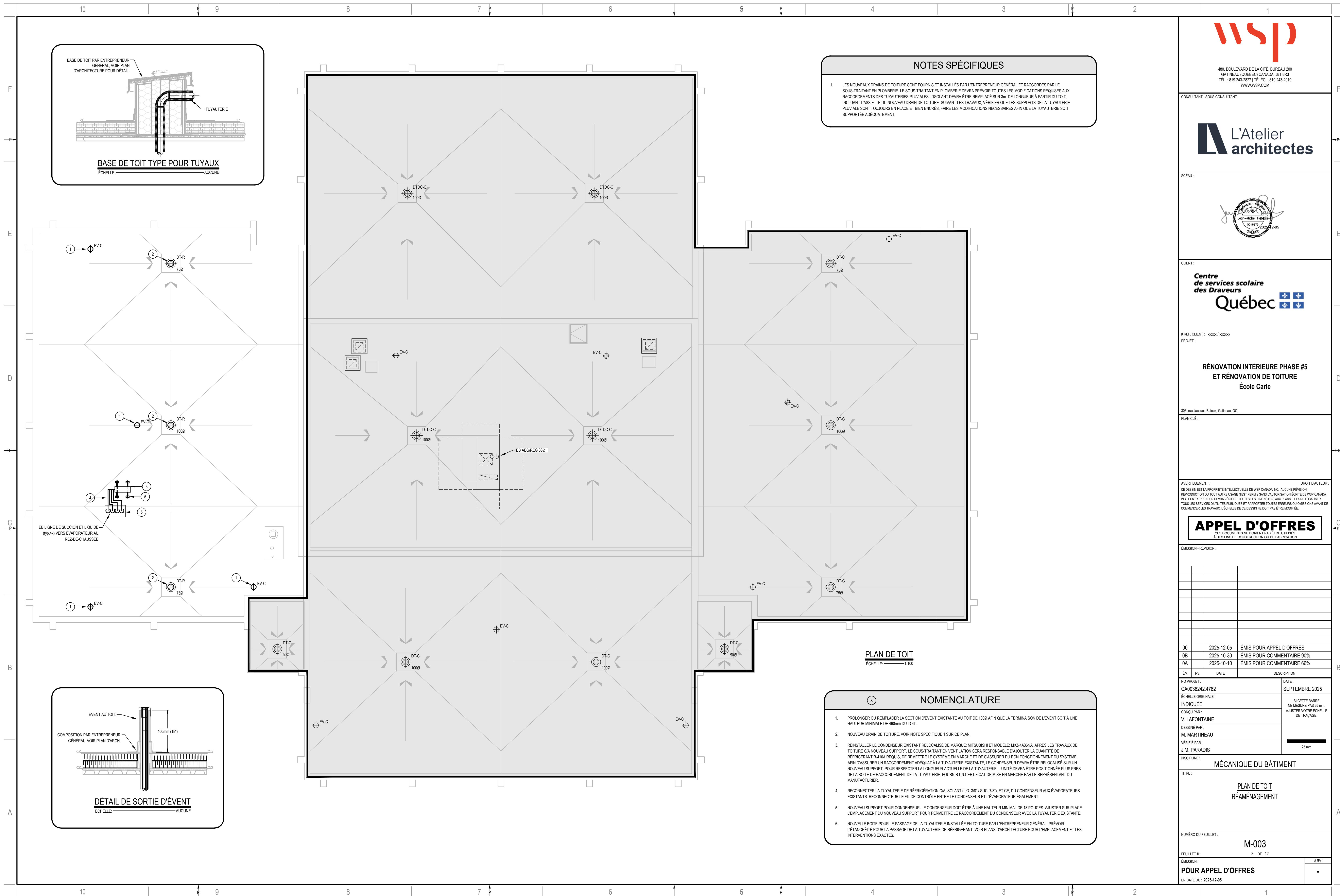
POUR APPEL D'OFFRES	
---------------------	--

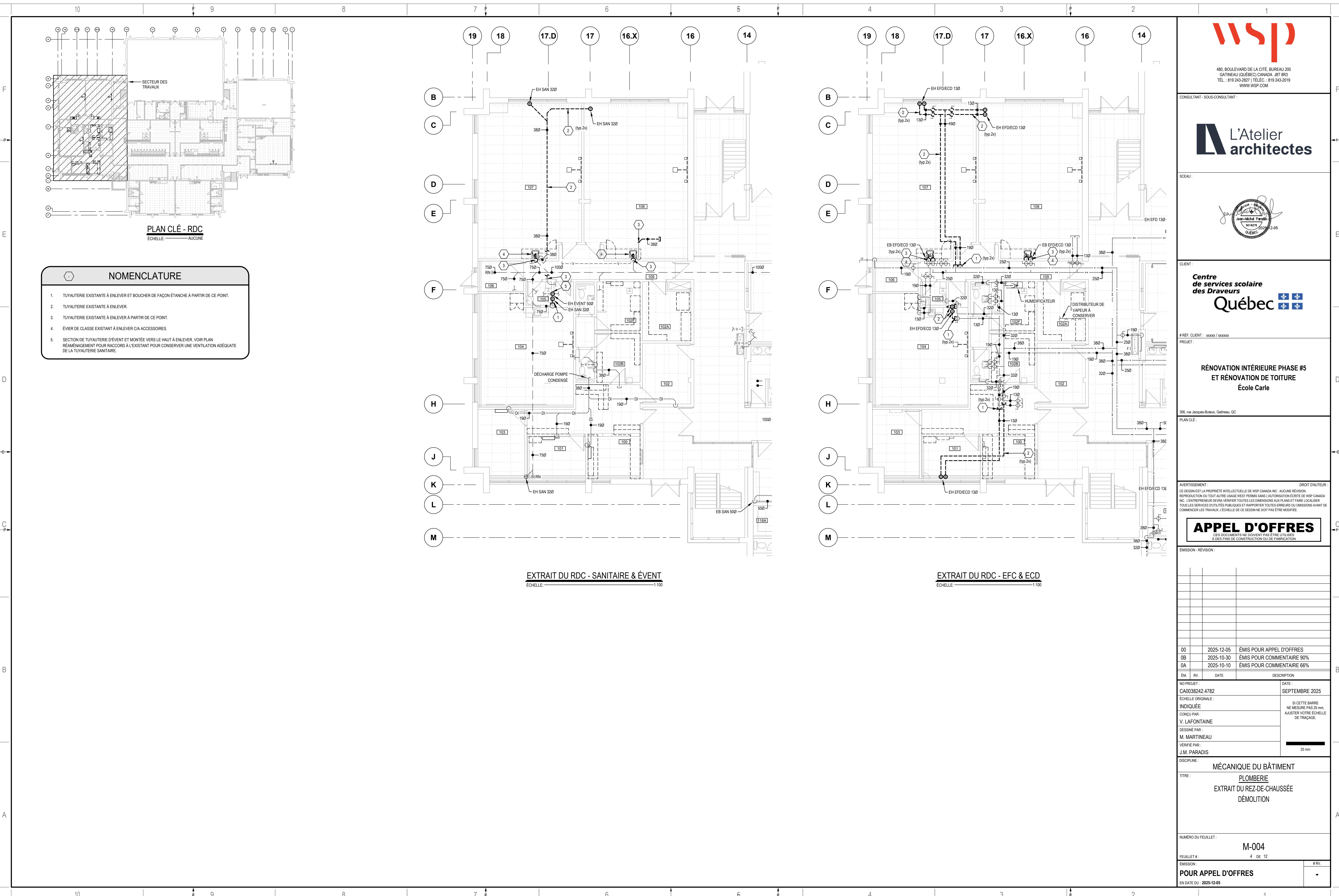
EN DATE DU :	2025-12-05
--------------	------------

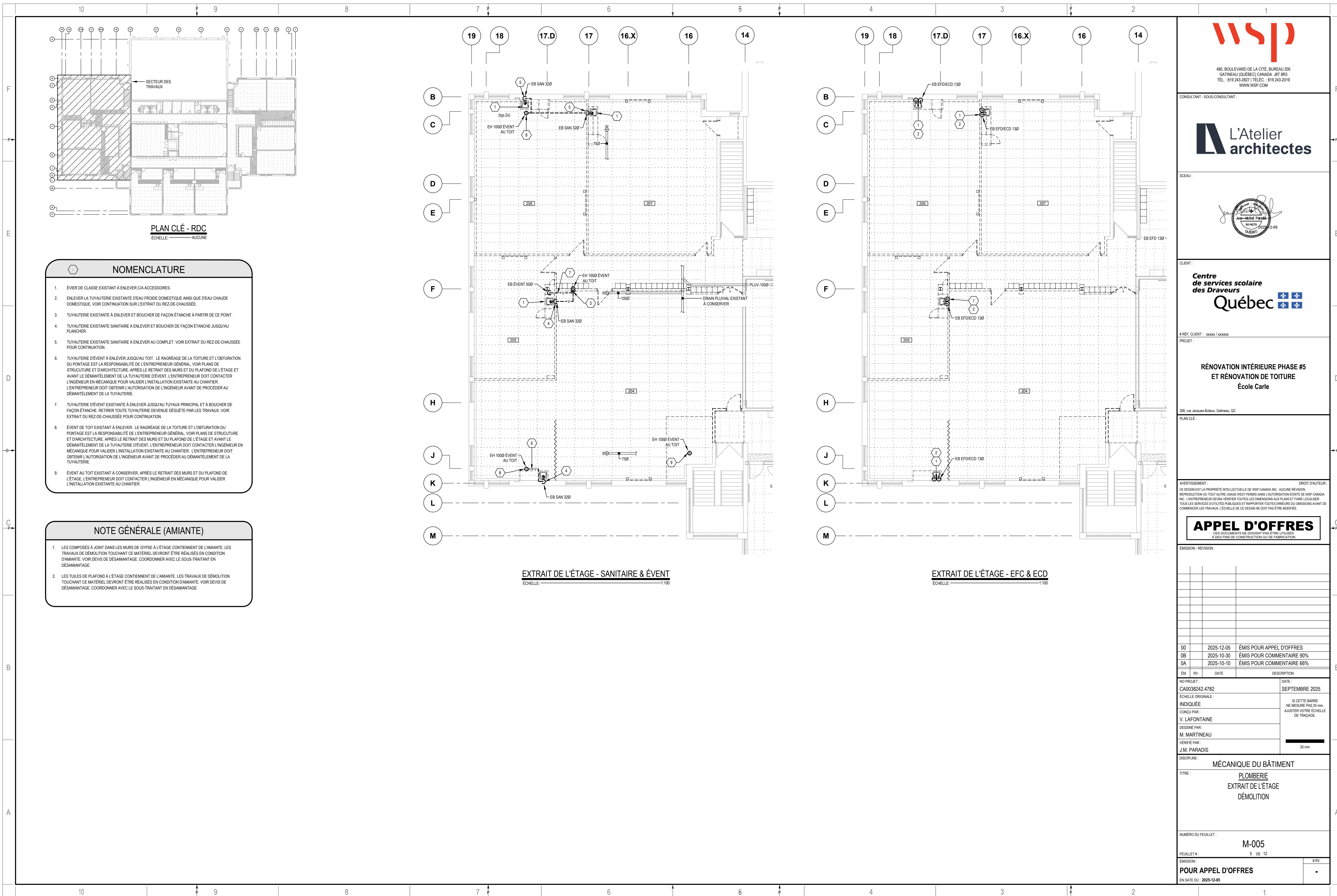


### NOMENCLATURE

- ÉVENT DE TOIT À ENLEVER. LE RAGRÉAGE DE LA TOITUDE ET L'OBSTRUCTION DU PONTAGE EST LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL. VOIR PLANS DE STRUCTURE ET D'ARCHITECTURE. APRÈS LE RETRAIT DES MURS ET DU PLAFOND DE L'ETAGE ET AVANT LE DÉMANTÉLEMENT DE LA TOUYAUTERIE D'ÉVENT, L'ENTREPRENEUR DOIT CONTACTER L'INGÉNIER EN MÉCANIQUE POUR VALIDER L'INSTALLATION EXISTANTE AU CHANTIER. L'ENTREPRENEUR DOIT OBTENIR L'AUTORISATION DE L'INGÉNIER AVANT DE PROCÉDER AU DÉMANTÉLEMENT DE LA TOUYAUTERIE.
- CONDENSEUR EXISTANT À DÉMONTER ET À RELOCALISER DE MARQUE: MITSUBISHI ET MODÈLE: MXZ-4432NA. L'ENTREPRENEUR DEVRA DÉMONTER ET ÉVACUER LE SUPPORT. UN NOUVEAU SUPPORT DEVRA ÊTRE FOURNIS LORS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION. CONSERVER LE CONDENSEUR DANS UN ENDROIT SÉCURITAIRE DANS UN ENDROIT OÙ IL N'Y A AUCUNE CHANCE DE L'ENDOMMAGER, COMPRÉNANT SES ACCESSOIRES MÉCANIQUE, ÉLECTRIQUE ET DE CONTRÔLE. LE SOUS-TRAITANT EN VENTILATION SERA RESPONSABLE DE DISPOSER DU RÉFRIGÉRANT EXISTANT (R-410A) SELON LES NORMES EN VIGUEUR.
- TOUYAUTERIE DE RÉFRIGÉRATION EXISTANTE À DÉCONNECTER ET À CONSERVER POUR ÊTRE RÉINSTALLÉE AU MÊME ENDROIT. ET CE, DU CONDENSEUR JUSQU'AUX ÉVAPORATEURS POUR PERMETTRE LES TRAVAUX DE TOITUDE ET À L'ETAGE. DÉCONNECTER LA FILERIE DE CONTRÔLE ENTRE L'ÉVAPORATEUR ET LE CONDENSEUR ÉGALEMENT. CONSERVER POUR ÊTRE RÉINSTALLÉE AU MÊME ENDROIT.
- BOÎTE DE TOUYAUTERIE EXISTANTE, INSTALLÉE EN TOITUDE. DEVANT ÊTRE DÉMONTÉE ET REMPLACÉE PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL. VOIR PLANS D'ARCHITECTURE POUR L'EMPLACEMENT ET LES INTERVENTIONS PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.







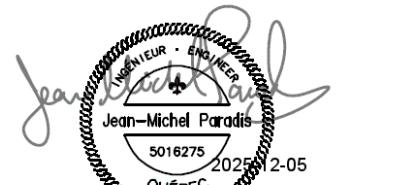
WSP

480 BOULEVARD DE LA CITE, BUREAU 200  
GATINEAU (QUEBEC) CANADA J8T 8E3  
TEL : 819 243-2871 TELEX : 819 243-2019  
WWW.WSP.COM

CONSULTANT - SOUS-CONSULTANT :


**L'Atelier  
architectes**

SCEAU :



CLIENT :

**Centre  
de services scolaire  
des Draveurs**  
**Québec**

# RÉF. CLIENT : xxxxx / xxxxx

PROJET :

**RÉNOVATION INTÉRIEURE PHASE #5  
ET RÉNOVATION DE TOITURE  
École Carle**

306, rue Jacques-Buteux, Gatineau, QC

PLAN CLÉ :

AVERTISSEMENT :  
CE BESOIN EST LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE WSP CANADA INC. AUCUNE RÉVISION,  
REPRODUCTION OU TOUT AUTRE USAGE NEST PERMIS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE WSP CANADA  
INC. L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS AUX PLANS ET FAIRE LOCALISER  
TOUS LES SERVICES UTILES PUBLIQUES ET RAPPORTER TOUTES ERREURS OU OMISSIONS AVANT DE  
COMMENCER LES TRAVAUX. L'ÉCHELLE DE CE DESIN NE DOIT PAS ÊTRE MODIFIÉE.

**APPEL D'OFFRES**  
CES DOCUMENTS NE DOVENT PAS ÊTRE UTILISÉS  
À DES FINS DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION

EMISSION - RÉVISION :

ÉM.	RV.	DATE	DESCRIPTION
00		2025-12-05	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES
0B		2025-10-30	ÉMIS POUR COMMENTAIRE 90%
0A		2025-10-10	ÉMIS POUR COMMENTAIRE 66%

NO PROJET : CA0038242.4782	DATE : SEPTEMBRE 2025
ÉCHELLE ORIGINALE : INDICÉE	S'IL Y A UNE NE MESURE PAS 25 mm, AJUSTEZ VOTRE ÉCHELLE DE TRACAGE.
CONÇU PAR : V. LAFONTAINE	
DESSINÉ PAR : M. MARTINEAU	
VÉRIFIÉ PAR : J.M. PARADIS	25 mm

MÉCANIQUE DU BÂTIMENT  
TITRE : **PLOMBERIE**  
EXTRAIT DU REZ-DE-CHAUSSEE  
RÉAMÉNAGEMENT

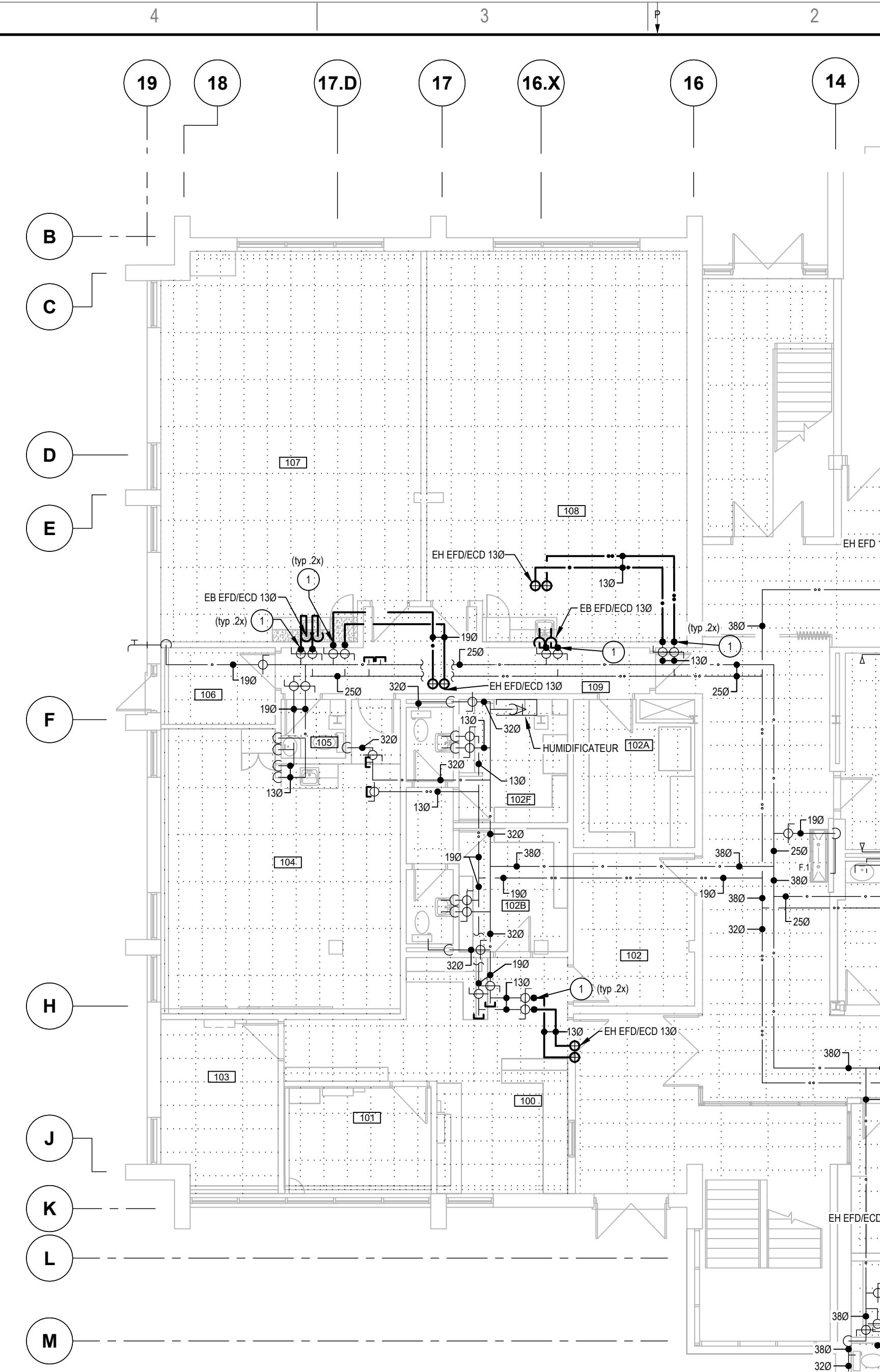
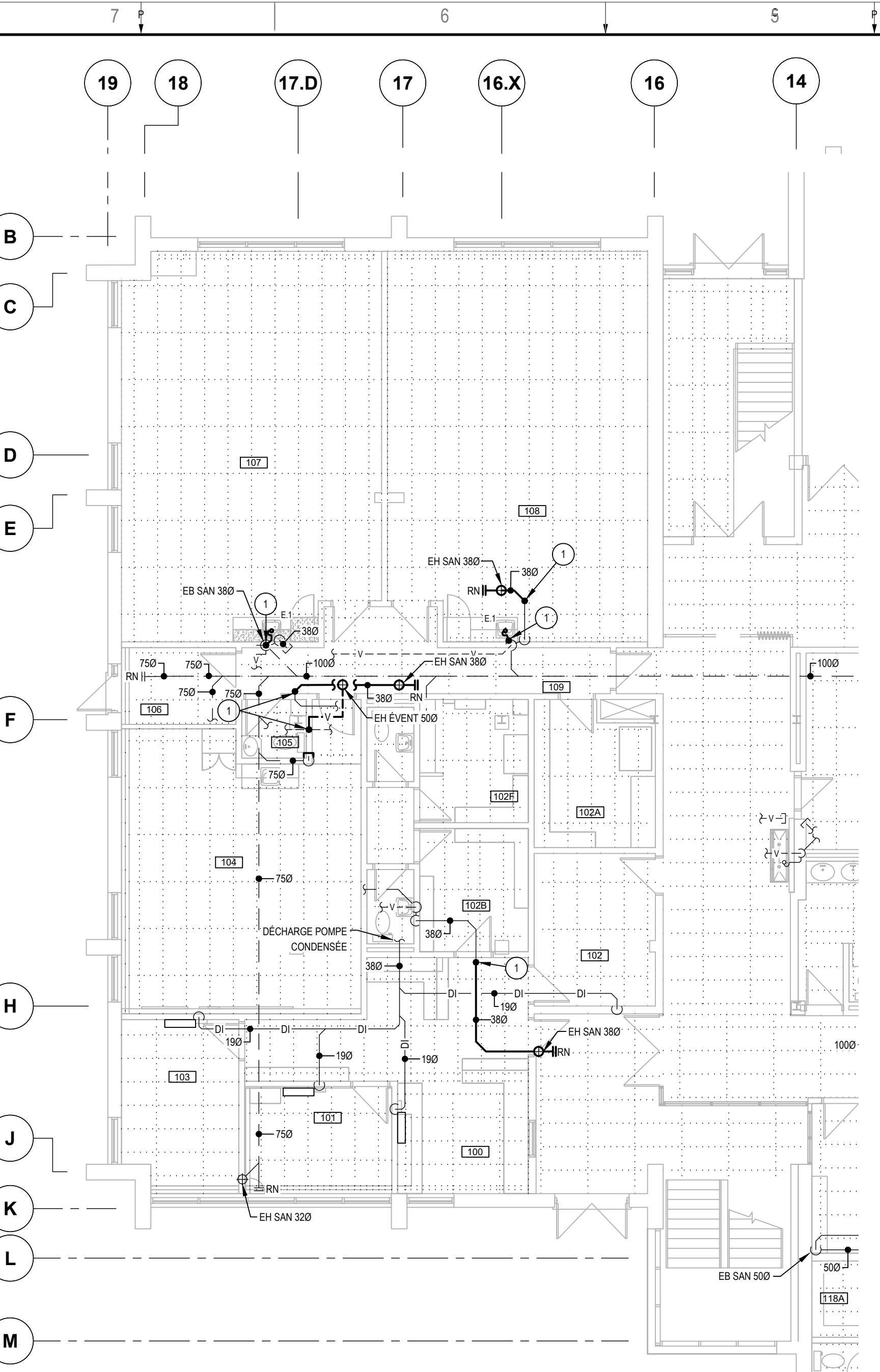
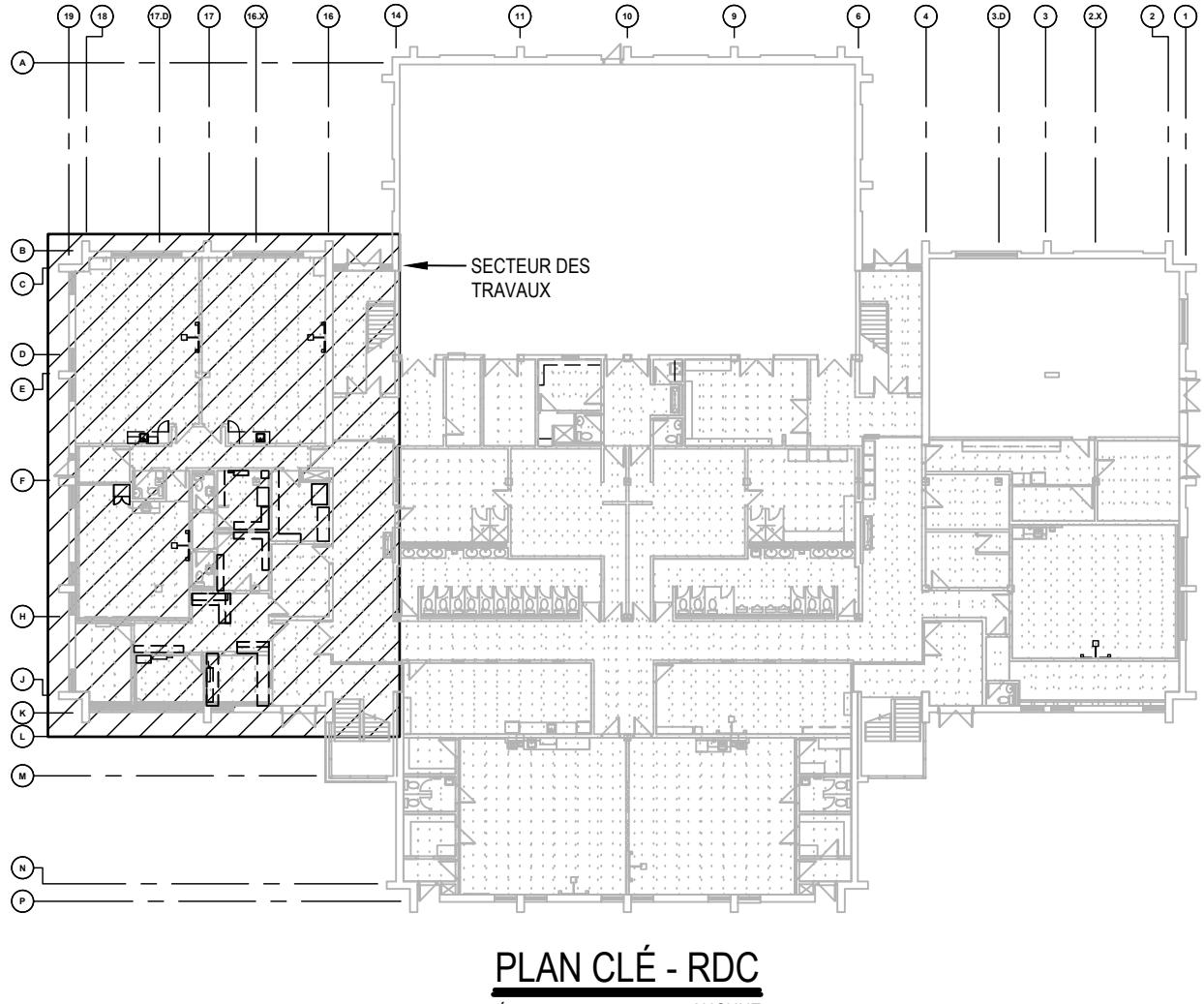
NUMÉRO DU FEUILLET : M-006

FEUILLET # : 6 DE 12

# RV. -

EMISSION : POUR APPEL D'OFFRES

EN DATE DU : 2025-12-05



WSP

480 BOULEVARD DE LA CITE, BUREAU 200  
GATINEAU (QUEBEC) CANADA J8T 8E3  
TEL : 819 243-2871 TELEX : 819 243-2019  
WWW.WSP.COM

CONSULTANT - SOUS-CONSULTANT :



SCEAU :



CLIENT :

Centre de services scolaire des Draveurs  
Québec

# RÉF. CLIENT : xxxxx / xxxxx

PROJET :

RÉNOVATION INTÉRIEURE PHASE #5  
ET RÉNOVATION DE TOITURE  
École Carle

306, rue Jacques-Buteux, Gatineau, QC

PLAN CLÉ :

AVERTISSEMENT : DROIT D'AUTEUR :  
CE BESOIN EST LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE WSP CANADA INC. AUCUNE RÉVISION,  
REPRODUCTION OU TOUT AUTRE USAGE NEST PERMIS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE WSP CANADA  
INC. L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS AUX PLANS ET FAIRE LOCALISER  
TOUS LES SERVICES UTILES PUBLIQUES ET RAPPORTER TOUTES ERREURS OU OMISSIONS AVANT DE  
COMMENCER LES TRAVAUX. L'ÉCHELLE DE CE DESIN NE DOIT PAS ÊTRE MODIFIÉE.

**APPEL D'OFFRES**  
CES DOCUMENTS NE DOVENT PAS ÊTRE UTILISÉS  
À DES FINS DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION

EMISSION - RÉVISION :

00	2025-12-05	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES
----	------------	--------------------------

0B	2025-10-30	ÉMIS POUR COMMENTAIRE 90%
----	------------	---------------------------

0A	2025-10-10	ÉMIS POUR COMMENTAIRE 66%
----	------------	---------------------------

ÉM	RV.	DATE	DESCRIPTION
----	-----	------	-------------

NO PROJET :	CA0038242.4782	DATE :	SEPTEMBRE 2025
-------------	----------------	--------	----------------

ÉCHELLE ORIGINALE :	SI CETTE BESOIN INDICUÉE NE MESURE PAS 25 mm, AJUSTER VOTRE ÉCHELLE DE TRACAGE.		
---------------------	---	--	--

CONÇU PAR :	25 mm		
-------------	-------	--	--

DESSINÉ PAR :	V. LAFONTAINE		
---------------	---------------	--	--

VÉRIFIÉ PAR :	M. MARTINEAU		
---------------	--------------	--	--

J.M. PARADIS			
--------------	--	--	--

DISCIPLINE :	MÉCANIQUE DU BÂTIMENT		
--------------	-----------------------	--	--

TITRE :	PLOMBERIE		
---------	-----------	--	--

EXTRAIT DE L'ÉTAGE	RÉAMÉNAGEMENT		
--------------------	---------------	--	--

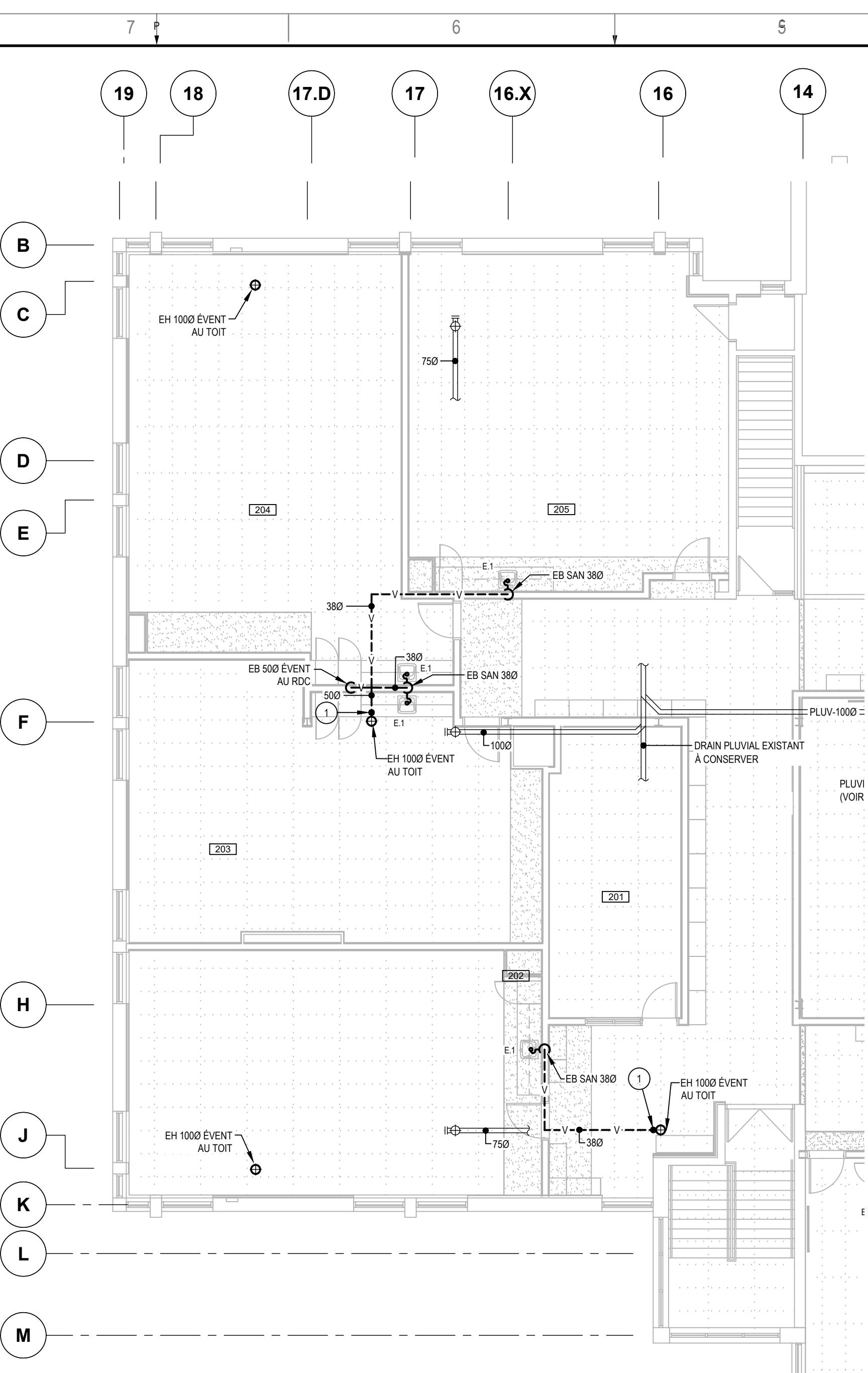
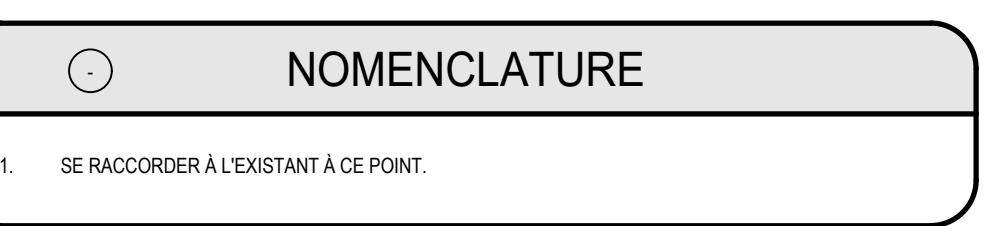
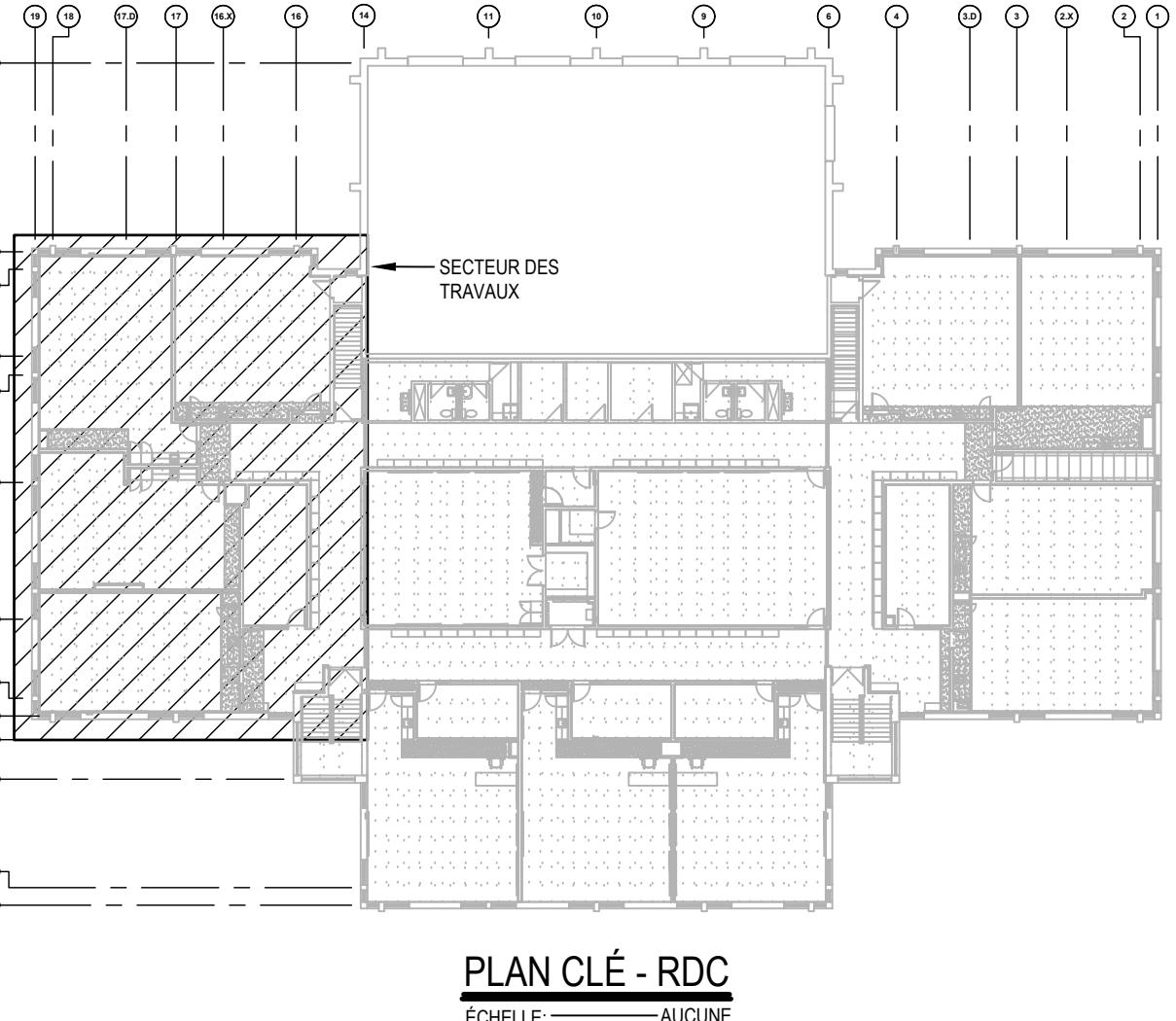
NUMÉRO DU FEUILLET :	M-007		
----------------------	-------	--	--

FEUILLET #:	7 DE 12		
-------------	---------	--	--

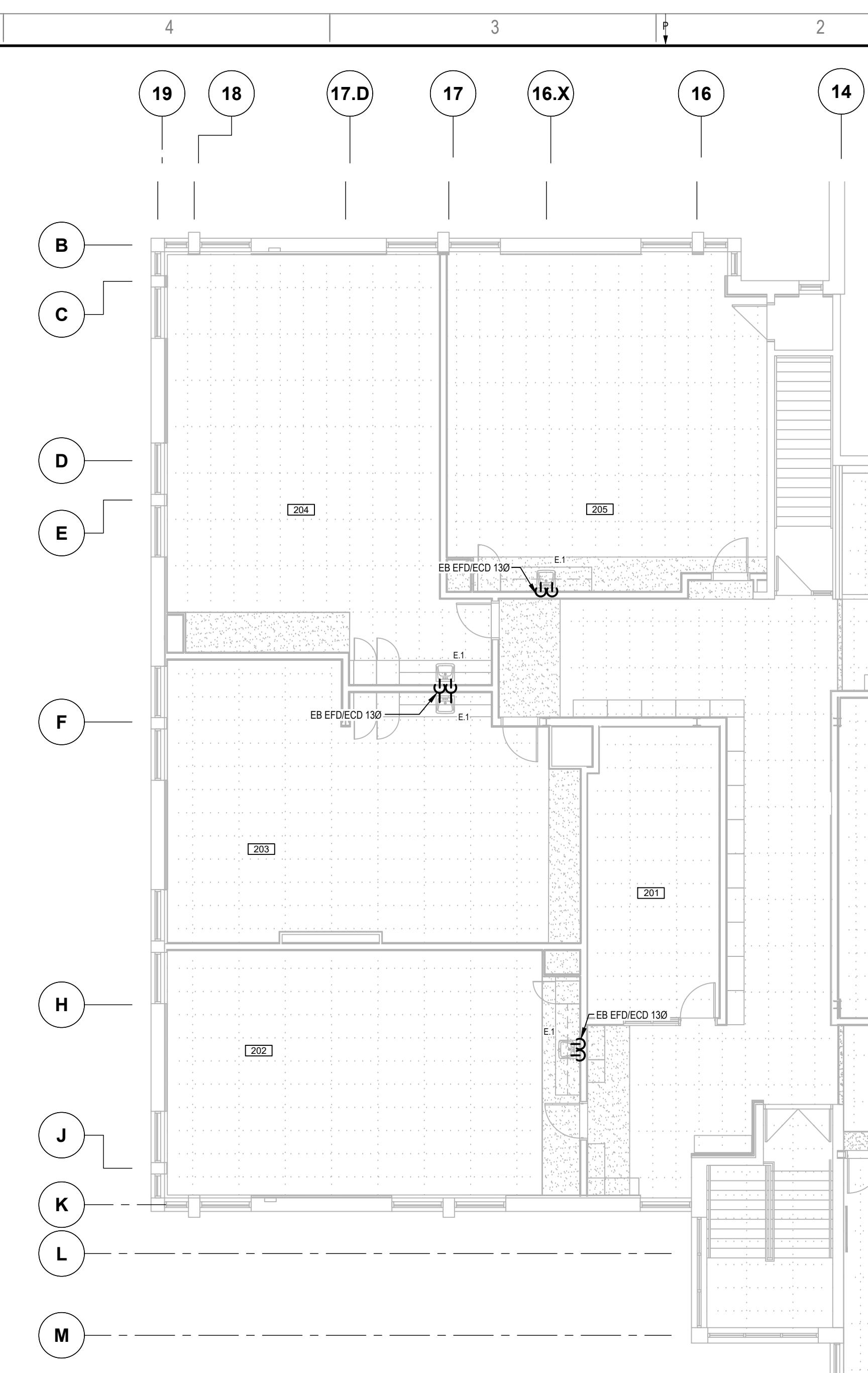
EMISSION :	# RV.		
------------	-------	--	--

POUR APPEL D'OFFRES	-		
---------------------	---	--	--

EN DATE DU :	2025-12-05		
--------------	------------	--	--



EXTRAIT DE L'ÉTAGE - SANITAIRE & ÉVENT  
ÉCHELLE : 1:100



EXTRAIT DE L'ÉTAGE - EFC & ECD  
ÉCHELLE : 1:100

10 9 8 7 6 5 4 3 2 1

F

E

D

C

B

A

10 9 8 7 6 5 4 3 2 1

F

E

D

C

B

A



DROIT D'AUTEUR:  
CE BESOIN EST LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE WSP CANADA INC. AUCUNE RÉVISION,  
REPRODUCTION OU TOUT AUTRE USAGE N'EST PERMIS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE WSP CANADA  
INC. L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS AUX PLANS ET FAIRE LOCALISER  
TOUS LES SERVICES UTILES PUBLIQUES ET RAPPORTER TOUTES ERREURS OU OMISSIONS AVANT DE  
COMMENCER LES TRAVAUX. L'ÉCHELLE DE CE DESSIN NE DOIT PAS ÊTRE MODIFIÉE.

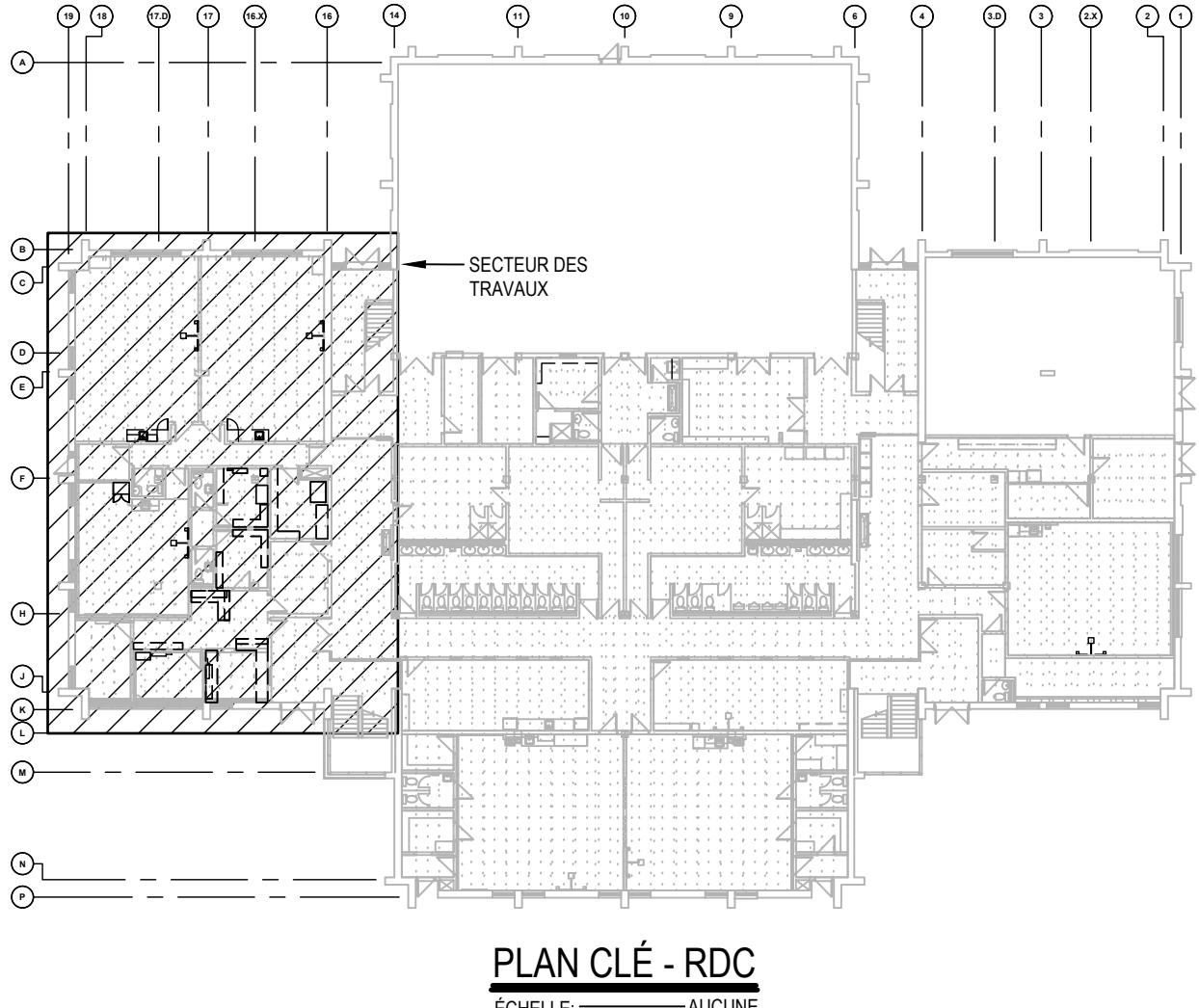
### APPEL D'OFFRES

CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS  
À DES FINS DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION

EM	RV	DATE	DESCRIPTION
00		2025-12-05	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES
0B		2025-10-30	ÉMIS POUR COMMENTAIRE 90%
0A		2025-10-10	ÉMIS POUR COMMENTAIRE 66%

NO PROJET :	DATE :
CA0038242.4782	SEPTEMBRE 2025
ÉCHELLE ORIGINALE :	
INDICUÉE	S'IL Y A URGENCE NE MESURER PAS 25 mm. AJUSTER VOTRE ÉCHELLE DE TRACAGE.
CONÇU PAR :	V. LAFONTAINE
DESSINÉ PAR :	M. MARTINEAU
VÉRIFIÉ PAR :	J.M. PARADIS
DISCIPLINE :	MÉCANIQUE DU BÂTIMENT

**CHAUFFAGE**  
**EXTRAIT DU REZ-DE-CHAUSSE ET DE L'ÉTAGE**  
**DÉMOLITION & RÉAMÉNAGEMENT**

**NOMENCLATURE - DÉMOLITION**

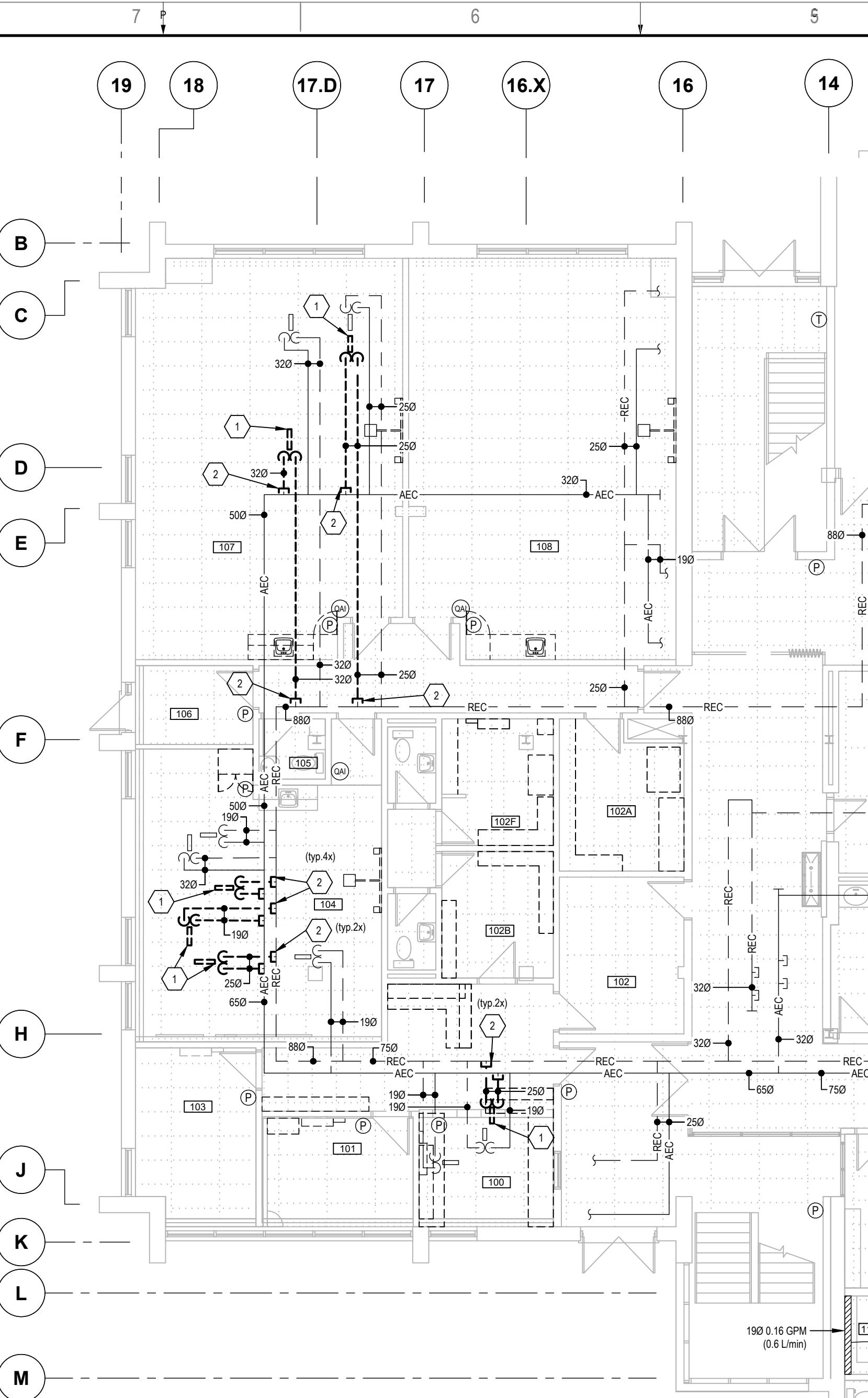
1. SERPENTIN DE CHAUFFAGE HYDRONIQUE EXISTANT À ENLEVER C/A ACCESSOIRES.
2. TUYAUTERIE D'ALIMENTATION OU DE RETOUR D'EAU DE CHAUFFAGE EXISTANTE À ENLEVER À PARTIR DE CE POINT ET BOUCHER DE FAÇON ÉTANCHE.

**NOMENCLATURE - RÉAMÉNAGEMENT**

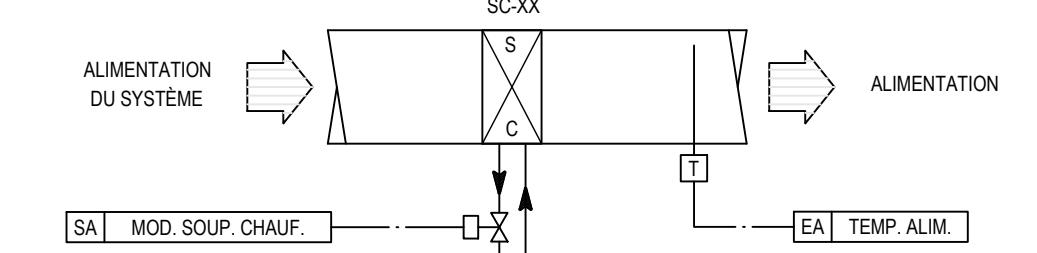
1. SE RACCORDER À L'EXISTANT À CE POINT.
2. NOUVEAU SERPENTIN DE CHAUFFAGE, VOIR TABLEAU AU PLAN M-008.

**NOTES SPÉCIFIQUES**

1. LE SOUS-TRAITANT EN CHAUFFAGE DEVRA PRÉVOIR LA VIDANGE DU RÉSEAU DE CHAUFFAGE POUR RÉALISER LES TRAVAUX MONTRÉS EN PLAN, UNE FOIS LES TRAVAUX COMPLÉTÉS, REMPLIR LE SYSTÈME ET S'ASSURER D'ÉLIMINER L'AIR DU RÉSEAU. INCLURE LE TRAITEMENT CHIMIQUE AU RÉSEAU DE CHAUFFAGE DANS LA SOUMISSION. LE SOUS-TRAITANT EN CHAUFFAGE DEVRA COORDONNER AVEC LE CSSD AFIN QU'UN REPRÉSENTANT DU CSSD SOIT PRÉSENT LORS DE LA VIDANGE ET LE REMPLISSAGE DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE.
2. INSTALLER DES PURGEURS D'AIR AUX POINTS HAUTS.
3. COORDONNER LE PASSAGE DE LA TUYAUTERIE DE CHAUFFAGE AVEC LES CONDUITS ET LA TUYAUTERIE EXISTANTS ET NOUVEAUX.



**EXTRAIT DU RDC - DÉMOLITION**  
ÉCHELLE: 1:100



**DIAGRAMME DE CONTRÔLES**  
**SERPENTIN DE CHAUFFAGE À L'EAU**  
ÉCHELLE: AUCUNE

**NOTE GÉNÉRALE**

1. VOIR PLAN M-009 POUR TRAVAUX DE DÉMOLITION, SOIT POUR LA POSITION DES SONDES PNEUMATIQUES.
2. VOIR PLAN M-010 POUR TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT, SOIT POUR LA POSITION DES NOUVELLES SONDES DE TEMPÉRATURE.

**TABLEAU DES SERPENTINS DE CHAUFFAGE HYDRONIQUE**

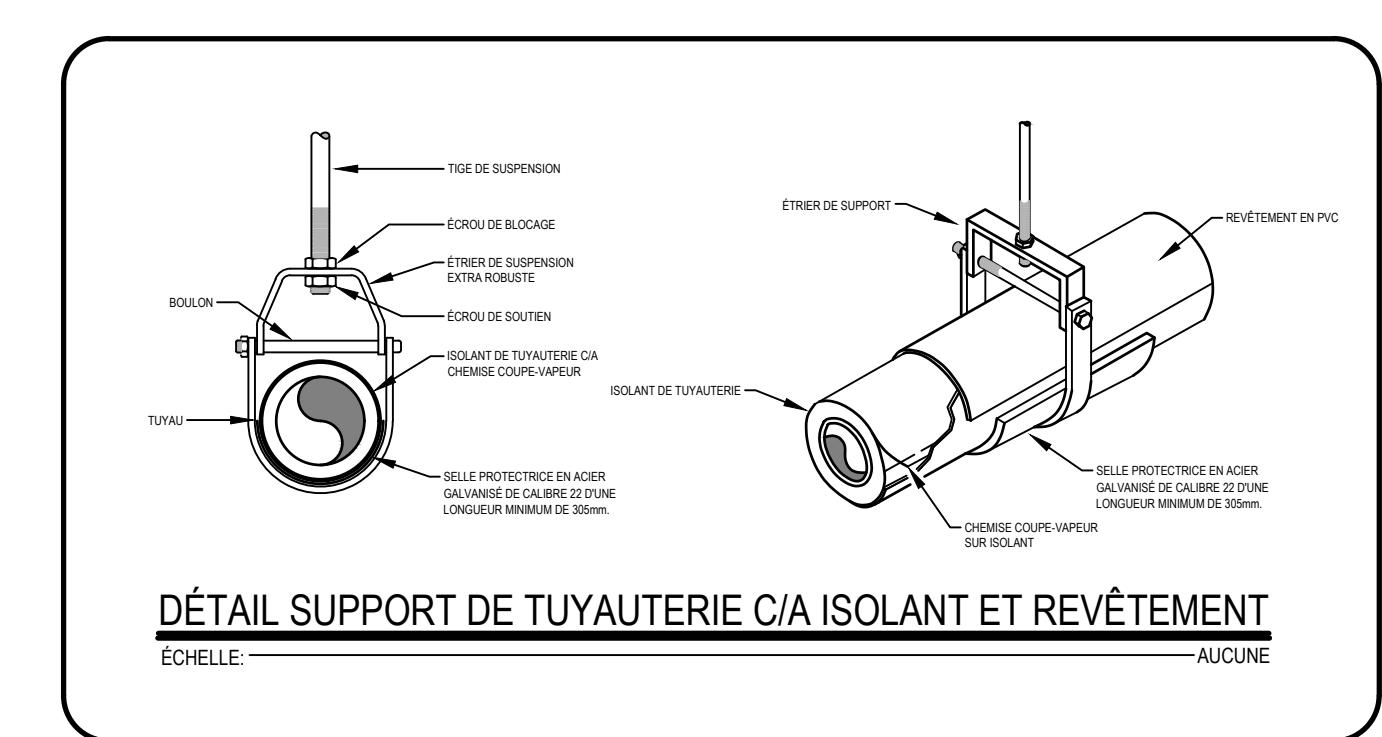
IDENTIFICATION	EMPLACEMENT	MANUFACTURER	MODÈLE	DÉBIT D'AIR L/s (CFM)	FLUIDE	DÉBIT D'EAU L/min (GPM)	CAPACITÉ THERMIQUE KW (MBH)	VITESSE d'eau m/s (ft/s)	ESPACEMENT DES AILETTES A/I, po	DIMENSIONS CONDUIT mm (po)	RACCORD TUYAUTERIE mm (po)	REMARQUES
SC-01	LOCAL POLY. 201	CANCOIL	4WQ-1U-8TX12, LH	142(300)	EAU	4.16 (1.1)	3.14 (10.70)	0.27 (0.9)	9	12.7 (1/2)	25.4 (1)	1 @ 7
SC-02	CLASSE 202	CANCOIL	SWQ-2G-8TX22, LH	375 (796)	EAU	14.57 (3.85)	11.05 (37.70)	0.64 (2.1)	6	15.875 (5/8)	25.4 (1)	1 @ 3, 5@8
SC-03	CLASSE 203	CANCOIL	SWQ 1C-8TX20, LH	375 (796)	EAU	12.00 (3.17)	9.09 (31.00)	0.52 (1.7)	12	15.875 (5/8)	25.4 (1)	1 @ 7
SC-04	CLASSE 204	CANCOIL	SWQ-2G-8TX22, LH	375 (796)	EAU	14.57 (3.85)	11.05 (37.70)	0.64 (2.1)	6	15.875 (5/8)	25.4 (1)	1 @ 3, 5@8
SC-05	CLASSE 205	CANCOIL	5WQ 1C-8TX20, LH	354 (750)	EAU	11.70 (3.09)	8.85 (30.20)	0.52 (1.7)	12	15.875 (5/8)	25.4 (1)	1 @ 7

## LISTE DES REMARQUES:

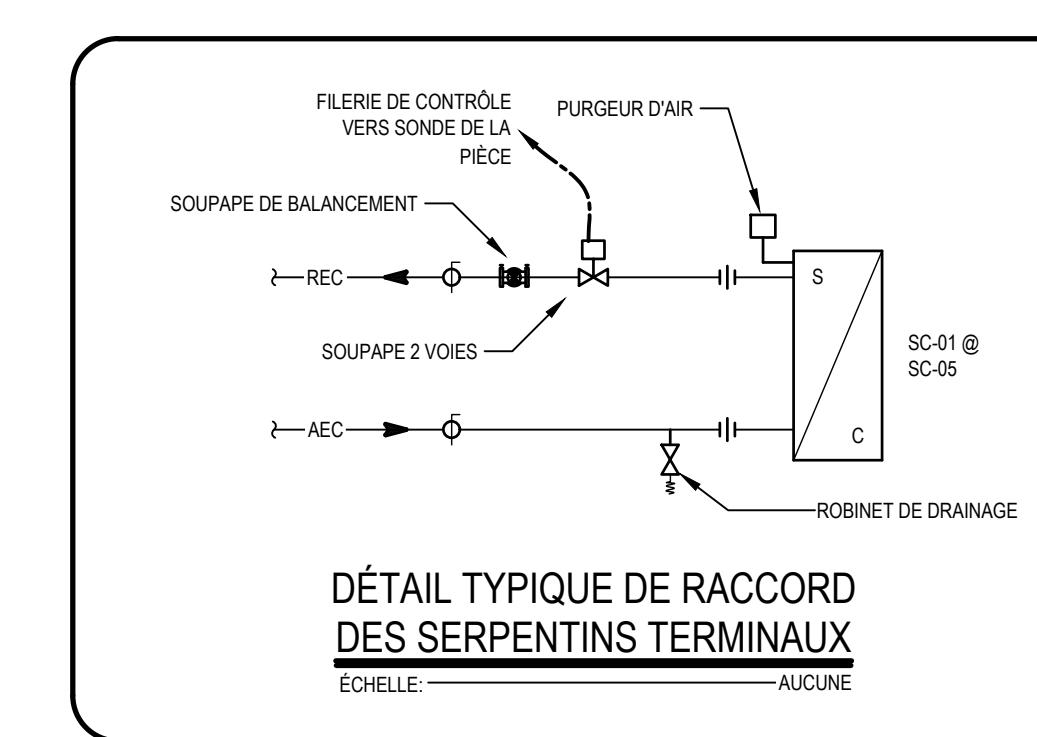
1. BASE SUR UNE TEMPÉRATURE D'ENTRÉE D'EAU DU SERPENTIN DE 12°C (53,6°F) ET UNE VÉLOCITÉ DE FACE MAXIMALE DE 450ft/min. TEMPÉRATURE DE L'EAU À L'ENTRÉE DU SERPENTIN DE 82°C (180°F) ET À LA SORTIE DE 70°C (160°F).
2. Perte de pression maximale de l'air au travers du serpentin de 24.9082 Pa (0.1 psf).
3. Perte de pression maximale de l'eau dans le serpentin de 5.978 kPa (0.867 PSI).
4. Nombre de rangées: 1.
5. Ailette en aluminium d'une épaisseur maximum de 0.2 mm. Enveloppe du serpentin en acier galvanisé Gauge 16.
6. Le serpentin respecte le standard AHR 410.
7. SERPENTIN TUBULAIRE NETTOYABLE, MUNI DE COLLECTEURS SUR LESQUELS SONT SOUTÉS OU BRASÉS DES TUBES RECTILIGNES.
8. Nombre de rangées: 2.

## NOTE:

1. LES MARQUES ET MODÈLES SONT CITÉS À TITRE DE CRITÈRE D'ACCEPTATION ET L'ENTREPRENEUR POURRA PROPOSER DES EQUIVALENCES AUX EXIGENCES DU CONTRAT.



**DÉTAIL SUPPORT DE TUYAUTERIE C/A ISOLANT ET REVÊTEMENT**  
ÉCHELLE: AUCUNE

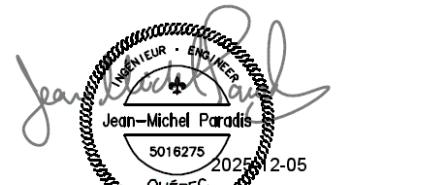


**DÉTAIL TYPIQUE DE RACCORD DES SERPENTINS TERMINAUX**  
ÉCHELLE: AUCUNE

CONSULTANT - SOUS-CONSULTANT :



SCEAU :



CLIENT :

Centre de services scolaire des Draveurs  
Québec

# RÉF. CLIENT : xxxxx / xxxxx

PROJET :

RÉNOVATION INTÉRIEURE PHASE #5  
ET RÉNOVATION DE TOITURE  
École Carle

306, rue Jacques-Buteux, Gatineau, QC

PLAN CLÉ :

DROIT D'AUTEUR:  
CE BESOIN EST LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE WSP CANADA INC. AUCUNE RÉVISION,  
REPRODUCTION OU TOUT AUTRE USAGE N'EST PERMIS SANS L'AUTORISATION écrite DE WSP CANADA  
INC. L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS AUX PLANS ET FAIRE LOCALISER  
TOUS LES SERVICES UTILES PUBLIQUES ET RAPPORTER TOUTES ERREURS OU OMISSIONS AVANT DE  
COMMENCER LES TRAVAUX. L'ÉCHELLE DE CE DESIN NE DOIT PAS ÊTRE MODIFIÉE.

## APPEL D'OFFRES

CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS  
À DES FINS DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION

EMISSION - RÉVISION :

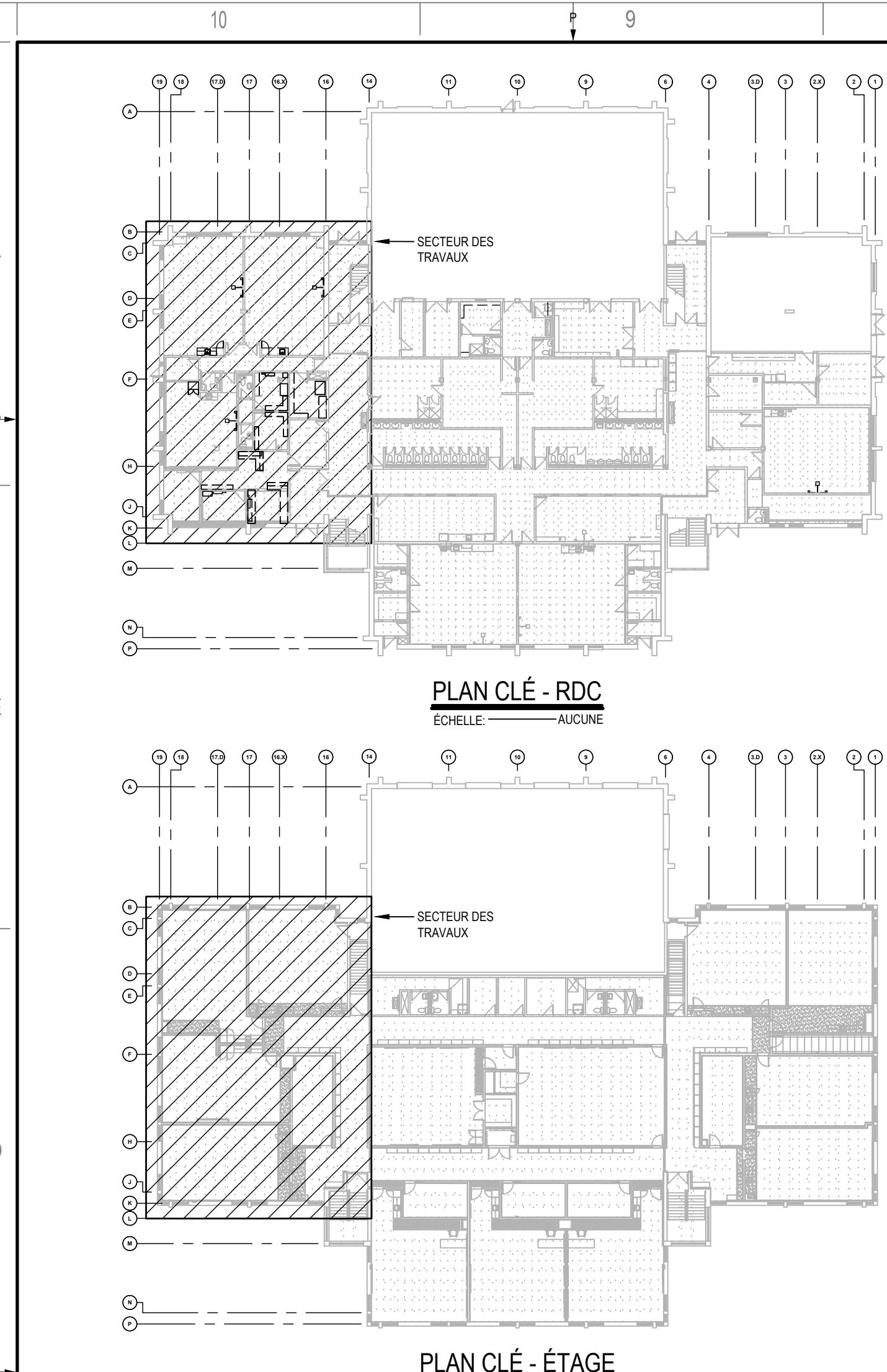
00	2025-12-05	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES
0B	2025-10-30	ÉMIS POUR COMMENTAIRE 90%
0A	2025-10-10	ÉMIS POUR COMMENTAIRE 66%

NO PROJET :	CA0038242.4782	DATE :	SEPTEMBRE 2025
ÉCHELLE ORIGINALE :		S'IL Y A UNE DIFFÉRENCE NE MESURE PAS 25 mm. AJUSTEZ VOTRE ÉCHELLE DE TRACAGE.	
INDIQUÉE			
CONÇU PAR :	V. LAFONTAINE		
DESSINÉ PAR :	M. MARTINEAU		
VÉRIFIÉ PAR :	J.M. PARADIS		
DISCIPLINE :	MÉCANIQUE DU BÂTIMENT		
TITRE :	VENTILATION		
	EXTRAIT DU REZ-DE-CHAUSSEÉ ET DE L'ÉTAGE		
	DÉMOLITION		

NUMÉRO DU FEUILLET :	M-009
FEUILLET #:	9 DE 12
ÉMISSION :	POUR APPEL D'OFFRES
EN DATE DU :	2025-12-05
# RV:	-



PHOTO NO. 1 - RDC  
ÉCHELLE: — AUCUNE



**NOMENCLATURE - VENTILATION**

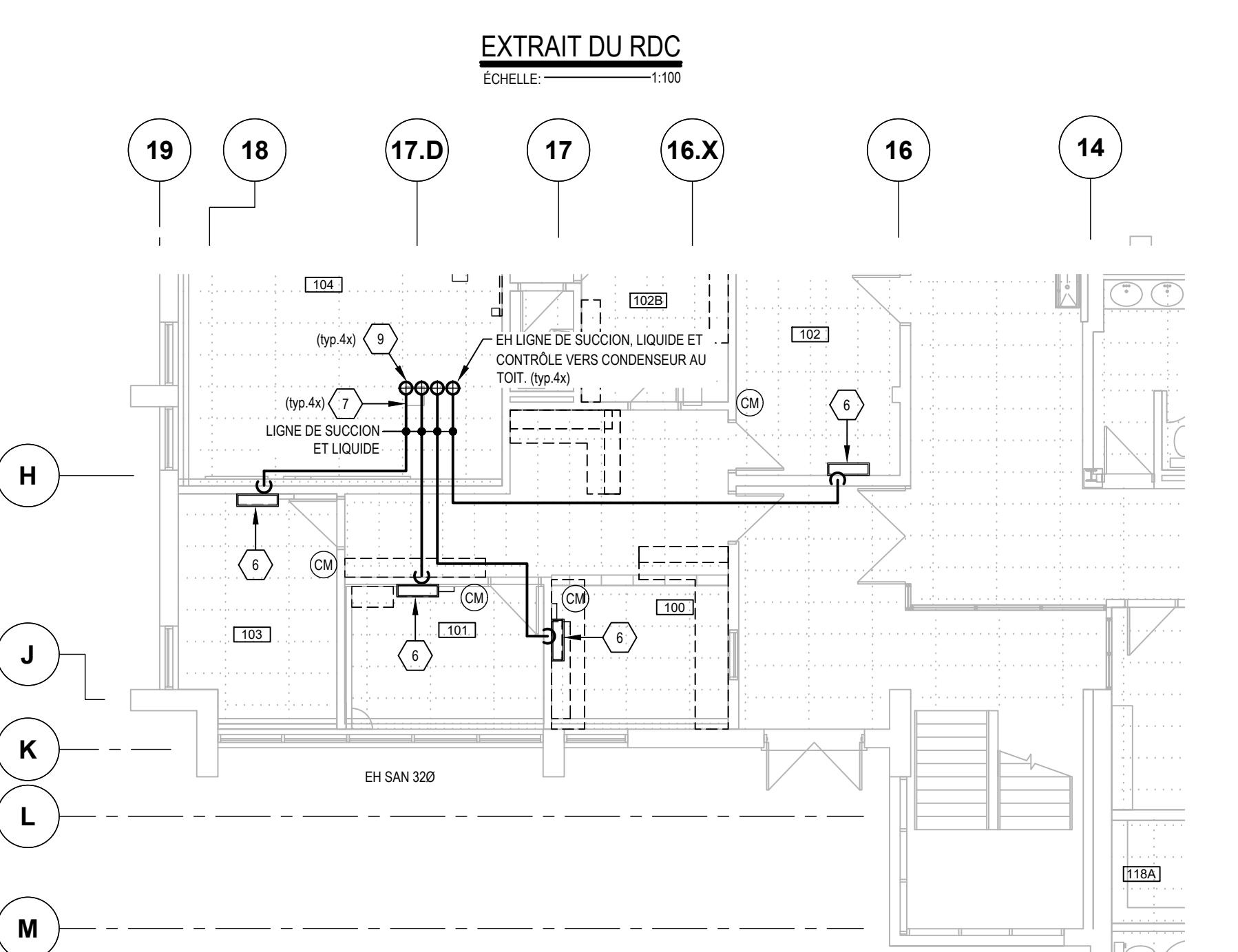
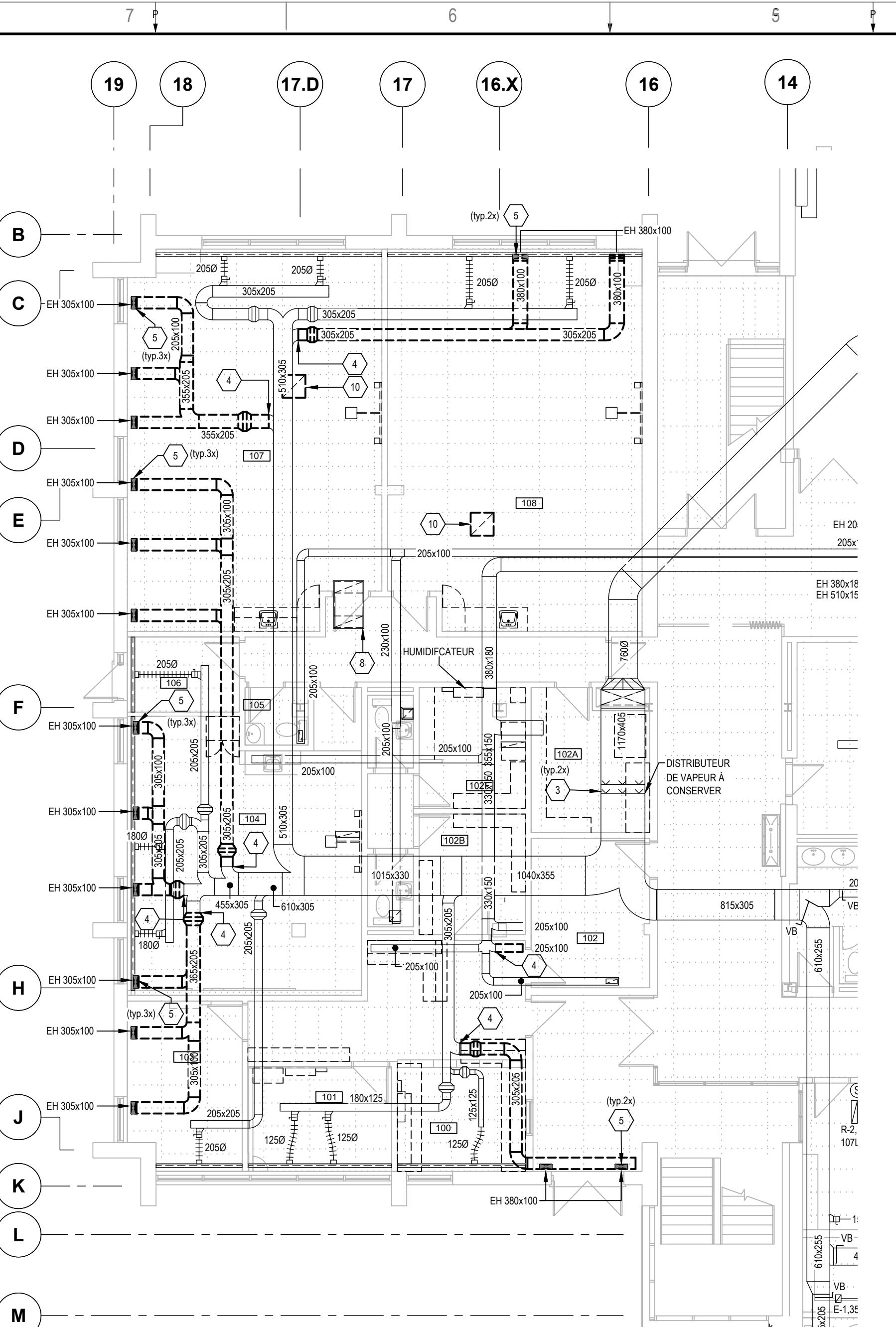
1. CABINET D'ALIMENTATION D'AIR AU SOL EXISTANT À ENLEVER PAR ENTREPRENEUR GÉNÉRAL. ENLEVER LES CONDUITS DE VENTILATION TRAVERSANT LA DALLE.
2. GRILLE DE RETOUR EXISTANTE À ENLEVER.
3. DISTRIBUTEUR DE VAPEUR À CONSERVER.
4. CONDUIT DE VENTILATION À ENLEVER À PARTIR DE CE POINT ET BOUCHER DE FAÇON ÉTANCHE.
5. OUVERTURE LAISSÉE PAR LE RETRAIT DU CONDUIT DE VENTILATION À RAGRÉER TEL QUE L'EXISTANT, PAR ENTREPRENEUR GÉNÉRAL. VOIR LES PLANS DE STRUCTURE POUR LA MÉTHODE D'ORTURATION DES OUVERTURES.
6. ÉVAPORATEUR EXISTANT À CONSERVER C/A CONTRÔLEUR MURAL.
7. LES TUYAUTERIES DE RÉFRIGÉRATION EXISTANTES À DÉCONNECTER (LIQ. 3/8" / SUC. 7/8"), ET CE, DE L'ÉVAPORATEUR, AU CONDENSEUR, AU TOIT ET CONSERVER CELLES-CI POUR ÊTRE RÉINSTALLÉES À LA FIN DES TRAVAUX. L'ENTREPRENEUR DEVRA DÉCONNECTER LA FILIERE DE CONTRÔLE ÉGALEMENT POUR PERMETTRE LES TRAVAUX À L'ÉTAPE AINSI QU'AU TOIT POUR ENSUITE ÊTRE RÉINSTALLÉE À LA FIN DES TRAVAUX. VOIR PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT POUR LA SUITE DES TRAVAUX.
8. CONDUIT DE TRANSFERT D'AIR DANS L'ENTREPLOFOND À CONSERVER.
9. L'EMPLACEMENT DE LA TUYAUTERIE DE RÉFRIGÉRATION EST APPROXIMATIF ET DOIT ÊTRE CONFIRMÉ SUR PLACE. VOIR PHOTO NO. 1.
10. GRILLE DE TRANSFERT D'AIR À RETIRER ET CONSERVER POUR ÊTRE RÉINSTALLÉE AU MÊME ENDROIT.

**NOMENCLATURE - CONTRÔLE**

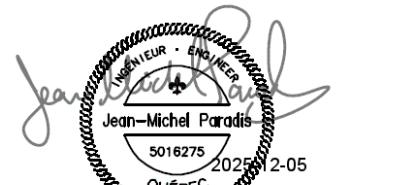
1. THERMOSTAT PNEUMATIQUE EXISTANT À ENLEVER C/A TUBULURE PNEUMATIQUE JUSQU'À LA TUYAUTERIE PRINCIPALE. BOUCHER LE CONDUIT D'AIR COMPRIMÉ AVEC DES BOUCHONS DE TYPE "BARB" OU AVEC DES JOINTS A COMPRESSION. AUCUNE TUBULURE PNEUMATIQUE VISIBLE NE SERA ACCEPTÉE DANS LE RÉAMÉNAGEMENT.
2. SONDE DE QUALITÉ D'AIR À BATTERIE À ENLEVER TEMPORAIREMENT. CONSERVER DANS UN ENDROIT SÉCURITAIRE DURANT LES TRAVAUX. RÉINSTALLER À LA FIN DES TRAVAUX; VOIR PLANS D'AMÉNAGEMENT.

**NOTE GÉNÉRALE (AMIANTE)**

1. LES TUILES DE PLAFOND À L'ÉTAGE CONTIENNENT DE L'AMIANTÉ. LES TRAVAUX DE DÉMOLITION TOUCHANT CE MATERIEL DEVONT ÊTRE RÉALISÉS EN CONDITION AMIANTE. VOIR DEVIS DE DÉSAMANTAGE. COORDONNER AVEC LE SOUS-TRAITANT EN DÉSAMANTAGE.



EXTRAIT DU RDC  
ÉCHELLE: — 1:100



DROIT D'AUTEUR:  
CE BESOIN EST LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE WSP CANADA INC. AUCUNE RÉVISION,  
REPRODUCTION OU TOUT AUTRE USAGE NEST PERMIS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE WSP CANADA  
INC. L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS AUX PLANS ET FAIRE LOCALISER  
TOUS LES SERVICES UTILES PUBLIQUES ET RAPPORTER TOUTES ERREURS OU OMISSIONS AVANT DE  
COMMENCER LES TRAVAUX. L'ÉCHELLE DE CE DESSIN NE DOIT PAS ÊTRE MODIFIÉE.

### APPEL D'OFFRES

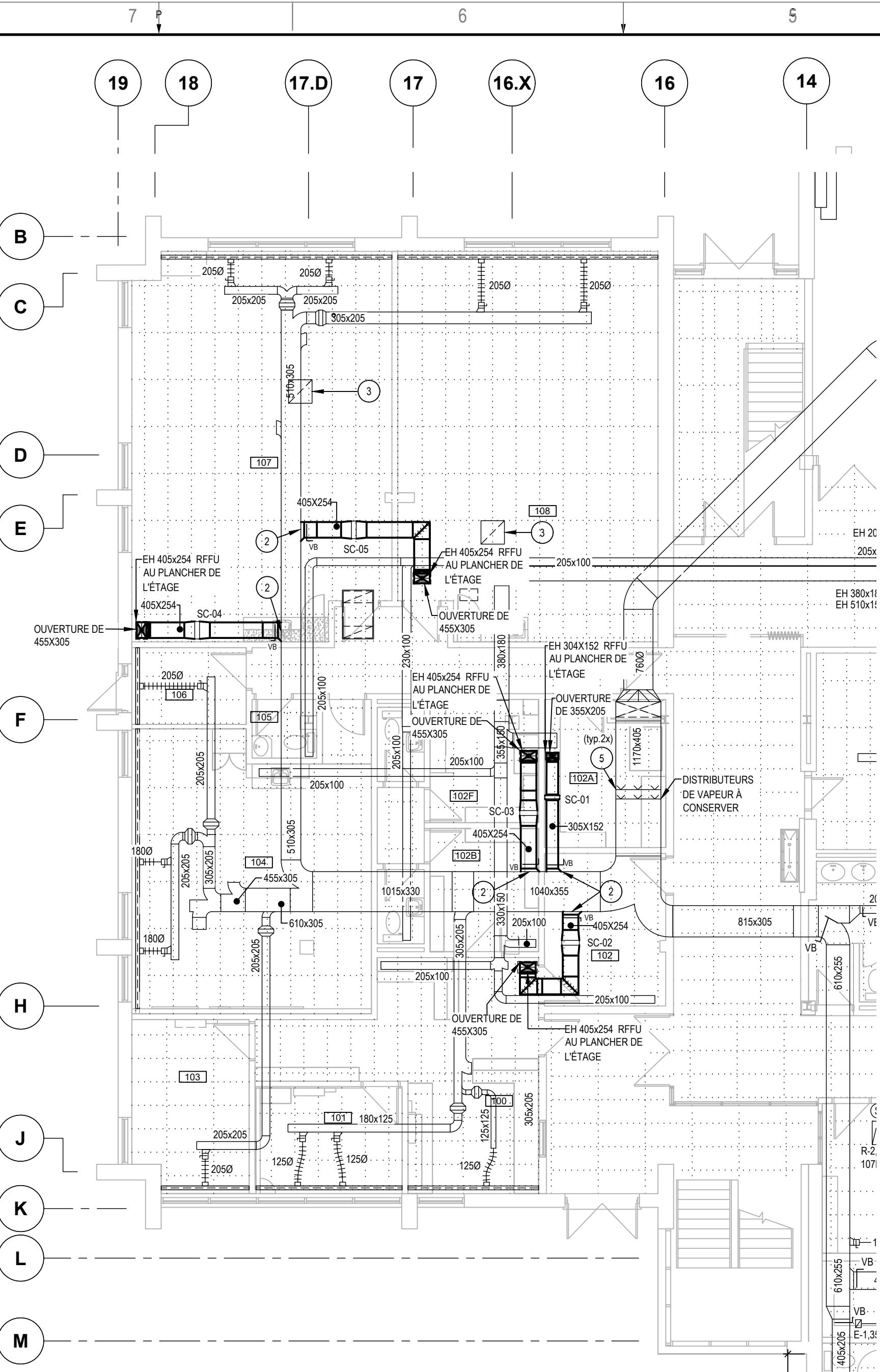
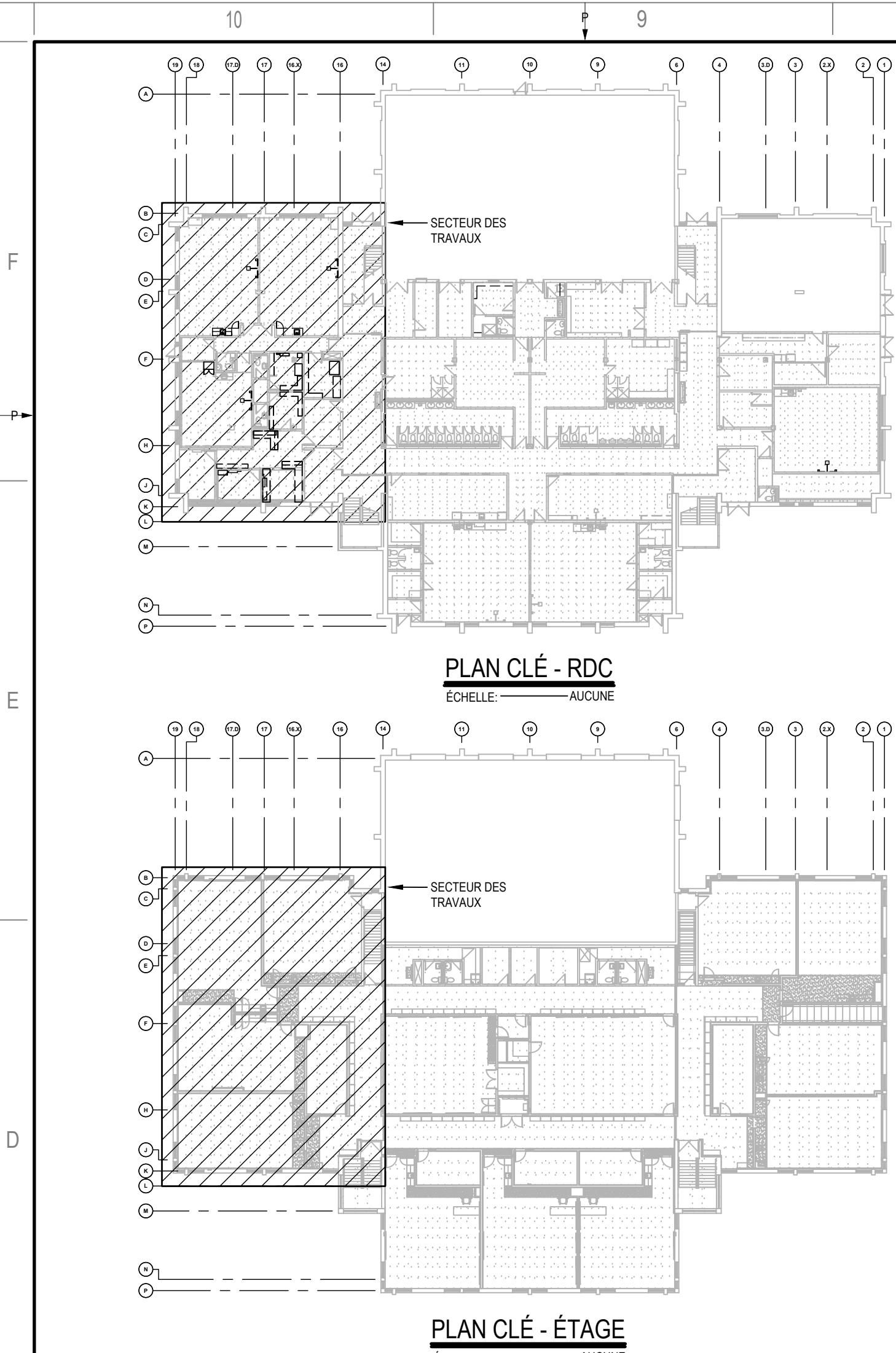
CES DOCUMENTS NE DOVENT PAS ÊTRE UTILISÉS  
À DES FINS DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION

00 2025-12-05 ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES  
0B 2025-10-30 ÉMIS POUR COMMENTAIRE 90%  
0A 2025-10-10 ÉMIS POUR COMMENTAIRE 66%

NO PROJET :	DATE :
CA0038242.4782	SEPTEMBRE 2025
ÉCHELLE ORIGINALE :	
INDIQUÉE	
CONÇU PAR :	V. LAFONTAINE
DESSINÉ PAR :	M. MARTINEAU
VÉRIFIÉ PAR :	J.M. PARADIS
25 mm	

### MÉCANIQUE DU BÂTIMENT

TITRE : VENTILATION  
EXTRAIT DU REZ-DE-CHAUSSE ET DE L'ÉTAGE  
RÉAMÉNAGEMENT



	10	P	9	8	7	P	6	5	P	4	P	3	P	2		1
F	<p>1. PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES</p> <p>1.1. GÉNÉRALITÉS</p> <p>.1 LES TERMES "ENTREPRENEUR" OU "PRÉSENT ENTREPRENEUR" OU "SOUS-TRAITANT" OU UN VERBE EMPLOYÉ À L'INFINI DÉSIGNENT L'ENTREPRENEUR RESPONSABLE DE LA SECTION DU DEVIS OU DU DESSIN QU'IL APPARISSENT.</p> <p>2. LA SOUMISSION DE L'ENTREPRENEUR DEVRA COMPRENDRE TOUTE LA MAIN-D'OEUVRE, L'OUTILLAGE, LES ÉQUIPEMENTS ET LES MATERIAUX NÉCESSAIRES AFIN DE RÉALISER ADÉQUATEMENT LES TRAVAUX INDICATS ET INDIVIS À L'INTÉRIEUR DES PRÉSENTES SECTIONS DE DEVIS ET SUR LES PLANS.</p> <p>3. LA SOUMISSION DEVRA COMPRENDRE AU MOINS UN DES ÉLÉMENTS SUIVANTS :</p> <p>.1 PLOMBERIE / CHAUFFAGE / REFRIGORISSEMENT / ISOLATION</p> <p>.2 VENTILATION / ISOLATION / CONTRÔLES</p> <p>.4 SE CONFORMER AUX INSTRUCTIONS GÉNÉRALES DU DEVIS DE L'ARCHITECTE</p> <p>.5 SE RÉFÉRER AUX CONDITIONS GÉNÉRALES DU CLIENT.</p> <p>1.2. CODES ET RÈGLEMENTS</p> <p>.1 S'ASSURER QUE TOUS LES TRAVAUX ET LES MÉTHODES D'INSTALLATION UTILISÉES SONT CONFORMES AUX DERNIÈRES ÉDITIONS ET BULLETINS DE RÉVISION DES LOIS, CODES OU RÈGLEMENTS SUIVANTS:</p> <p>.1 "LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL" QUI CONSTITUE LE CHAPITRE S-2.1 DES LOIS REFONDUES DU QUÉBEC.</p> <p>.2 "RÈGLEMENT SUR LES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX" QUI CONSTITUE LE CHAPITRE S-2.1, R-8 DES LOIS REFONDUES DU QUÉBEC.</p> <p>.3 "CODE DE SÉCURITÉ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION" QUI CONSTITUE LE CHAPITRE S-2.1, R-8 DES LOIS REFONDUES DU QUÉBEC.</p> <p>1.3. SANTÉ ET SÉCURITÉ</p> <p>.1 ASSUMER SUR LE CHANTIER LA RESPONSABILITÉ DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DE LA PROTECTION DES BIENS, ASSUMER DANS LES ZONES CONTIGUÉS AU CHANTIER LA PROTECTION DES PERSONNES ET DE L'ENVIRONNEMENT.</p> <p>.2 RESPECTER ET FAIRE RESPECTER, PAR LES EMPLOYES, LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ FIGURANT DANS LES DOCUMENTS CONTRACTUELS, LES ORDONNANCES, LES LOIS ET LES RÈGLEMENTS LOCAUX, TERRITORIAUX, PROVINCIAUX ET FÉDÉRAUX PERTINENTS, AINSI QUE LE PLAN DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ PUBLIÉ PAR LE CHANTIER.</p> <p>1.4. MESURES DE PROTECTION</p> <p>.1 PROTÉGER LES OUVRAGES FINIS DE TOUT DOMMAGE JUSQU'A LA PRISE DE POSSESSION.</p> <p>.2 PROTÉGER LES OUVRAGES AVOISINANTS DE LA POUDREUSE ET DES SALETÉS, LESQUELLES DOIVENT ÊTRE CIRCONSCRITES AU SECTEUR DES TRAVAUX.</p> <p>.3 PROTÉGER LE PERSONNEL ET LES AUTRES UTILISATEURS DU CHANTIER DE TOUT DANGER.</p> <p>1.5. TAXES</p> <p>.1 PAYER TOUTES LES TAXES PRÉVUES PAR LA LOI, Y COMPRIS LES TAXES FÉDÉRALES, PROVINCIALES ET MUNICIPALES.</p> <p>1.6. REDEVANCES, PERMIS ET CERTIFICATS</p> <p>.1 PAYER TOUTES LES REDEVANCES ET OBTENIR TOUTES LES PERMIS NÉCESSAIRES. FOURNIR LES PLANS ET LES RENSEIGNEMENTS NÉCESSAIRES AUX SERVICES D'INSPECTION POUR OBTENIR LES CERTIFCATS D'ACCEPTATION. PRÉSENTER DES CERTIFCATS D'INSPECTION COMME PREUVE QUE LE TRAVAIL EST CONFORME AUX EXIGENCES DES AUTORITÉS COMPÉTENTES.</p> <p>1.7. PAIEMENT ET RETENUES:</p> <p>.1 SE RÉFÉRER AU DEVIS DE L'ARCHITECTE.</p> <p>1.8. INSPECTION PRÉLIMINAIRE</p> <p>.1 INSPECTER LE CHANTIER ET EXAMINER LES CONDITIONS SUSCEPTIBLES D'INFLUER L'EXÉCUTION DES TRAVAUX AFIN DE SE FAMILIARISER ET DE CONNAÎTRE LES CONDITIONS EXISTANTES DU CHANTIER.</p> <p>1.9. CALENDRIER DES TRAVAUX</p> <p>.1 PRENDRE LES MESURES NÉCESSAIRES POUR TERMINER LES TRAVAUX DANS LES DÉLAI PRÉVUS. NE PAS MODIFIER LE CALENDRIER DES TRAVAUX SANS EN PRÉVENIR LE PROPRIÉTAIRE.</p> <p>.2 EXÉCUTER LES TRAVAUX DU LUNDI AU VENDREDI APRÈS LES HEURES NORMALES, ENTRE 18H00 ET 07H00, ANTOU QUE LE SAMEDI, LE DIMANCHE ET LES JOURS FÉRIÉS.</p> <p>.3 SENTENDRE AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR LES PÉRIODES DE TEMPS DISPONIBLES POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX ET RESPECTER L'HEURE DÉBUT DES TRAVAUX.</p> <p>.4 SENTENDRE AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR LES PÉRIODES DE TEMPS DISPONIBLES POUR FAIRE LES MODIFICATIONS ET LE BRANCHEMENT DES NOUVEAUX SYSTÈMES SUR LES SYSTEMES EXISTANTS.</p> <p>.5 COORDONNER AVEC LE PROPRIÉTAIRE LE CALENDRIER DES TRAVAUX. CES TRAVAUX DEVONT ÊTRE EFFECTUÉS EN DEHORS DES HEURES NORMALES DE TRAVAIL. COORDONNER L'ARRÊT DES SYSTEMES NÉCESSAIRES À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX.</p> <p>.6 SE RÉFÉRER AU DEVIS DE L'ARCHITECTE POUR L'HORAIRES DES TRAVAUX. SI LES TRAVAUX NE PEUVENT ÊTRE EXÉCUTÉS DE JOUR DURANT LA PÉRIODE PRÉVUE, LES TRAVAUX DEVONT ÊTRE EFFECTUÉS DE SOIR OU DE NUIT EN SEMAINE (ENTRE 18H ET TH) ET EN TOUT TEMPS LES FINS DE SEMAINE, ET CE, SANS FRAIS SUPPLÉMENTAIRE.</p> <p>.7 SE RÉFÉRER AU DEVIS DE L'ARCHITECTE POUR L'HORAIRES DES TRAVAUX. LES TRAVAUX POURRONT ÊTRE EFFECTUÉS DURANT LES HEURES NORMALES DE TRAVAIL, SI LES TRAVAUX NE SONT PAS TERMINÉS À LA DATE DE FIN DE TRAVAUX PRÉVUE, ILS DEVONT ÊTRE COMPLÉTÉS DE SOIR OU DE NUIT EN SEMAINE ET EN TOUT TEMPS LES FINS DE SEMAINE, ET CE, SANS FRAIS SUPPLÉMENTAIRE.</p> <p>1.10. DESSINS D'ATELIER</p> <p>.1 SOUMETTRE À L'INGÉNIER pour EXAMEN UNE COPIE ÉLECTRONIQUE DE CHAQUE DESSIN D'ATELIER.</p> <p>.2 L'ENTREPRENEUR POURRA PROPOSER, CINQ (5) JOURS AVANT LA FIN DES SOUMISSIONS, DES ÉQUIVALENCES POUR CHACUN DES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS. TOUTES LES ÉQUIVALENCES DEVONT ÊTRE APPROUVEES PAR L'INGÉNIER ET LE PROPRIÉTAIRE. TOUTES LES ÉQUIVALENCES SOUMISES APRÈS LA PÉRIODE DE SOUMISSION SERONT AUTOMATIQUEMENT REFUSÉES. TOUTES LES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES CHANGEMENT ELECTRIQUE, CHANGEMENT DE DIMENSIONS, DÉQUIPEMENTS, ETC) SUITE À L'ACCEPTATION D'ÉQUIVALENCE FOURNIE PAR L'ENTREPRENEUR SERONT ABSORBÉS À 100% PAR CE DERNIER.</p> <p>.3 L'EXAMEN DES DESSINS D'ATELIER A POUR SEUL OBJECTIF DE S'ASSURER DE LEUR CONFORMITÉ AVEC LE CONCEPT GÉNÉRAL. CET EXAMEN NE SIGNIFIE PAS QUE L'ON ACCEPTE LES DÉTAILS DE CONCEPTION ATTACHÉS AUX DESSINS D'ATELIER. RESPONSABILITÉ QUI DEMEURE CELLE DE L'ENTREPRENEUR. CET EXAMEN NE DÉGAGE NULLEMENT L'ENTREPRENEUR DE SA RESPONSABILITÉ QUANT AUX ERREURS OU AUX OMISSES DANS LES DESSINS D'ATELIER OU DE SA RESPONSABILITÉ DE SATISFAIRE TOUTES LES EXIGENCES DES DOCUMENTS CONTRACTUAUX.</p> <p>.4 NE PAS COMMENCER LA FABRICATION NI COMMANDER LES MATERIAUX AVANT L'EXAMEN DES DESSINS D'ATELIER.</p> <p>1.11. MANUELS D'OPÉRATION ET D'ENTRETIEN</p> <p>.1 FOURNIR, À LA FIN DES TRAVAUX, TOUS LES MANUELS D'ENTRETIEN ET D'OPÉRATION C/A LES DESSINS D'ATELIER APPROUVEZ, LETTRES DE GARANTIE ET LE RAPPORT DE BALANCEMENT. FOURNIR CES DOCUMENTS EN VERSION PDF.</p> <p>1.12. FORMATION</p> <p>.1 CHAQUE ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE FOURNIR AU PROPRIÉTAIRE UNE FORMATION COMPLÈTE SUR LE FonCTIONNEMENT ET LA MAINTENANCE DES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS INSTALLÉS DANS LE CADRE DU PROJET.</p> <p>1.13. DESSINS D'APRÈS EXÉCUTION</p> <p>.1 L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR, AUPRÈS DE L'INGÉNIER, LES PLANS SOUS FORMAT ÉLECTRONIQUE AUTOCAD ".DWG" POUR FIN DE RÉALISATION DE DESSINS D'APRÈS EXÉCUTION.</p>	<p>POUR OBTENIR LES FICHERS, IL DEVRA DEMANDER A L'INGÉNIER LE FORMULAIRE "DEMANDE DE FICHIERS ELECTRONIQUE" ET LUI RETOURNER LE FORMULAIRE DÉJÀ COMPLÉTÉ.</p> <p>2. À LA FIN DES TRAVAUX, SOUMETTRE LES DESSINS D'APRÈS EXÉCUTION À L'INGÉNIER SELON LES STANDARDS DU CLIENT POUR FIN D'APPROBATION, ET CE, EN FORMAT ÉLECTRONIQUE AUTOCAD ".DWG" ET FORMAT PDF SUR CLÉ USB. PRÉVOIR UN COPIE PAPIER À LA DEMANDE DU CLIENT.</p> <p>3. UN MONTANT DE 150\$ SERA RETENU JUSQU'A LA RÉCEPTION DES DESSINS D'APRÈS EXÉCUTION.</p> <p>1.14. GARANTIES</p> <p>.1 AVANT L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX, REÇUILLER TOUTES LES GARANTIES DES FABRICANTS ET UNE LETTRE DE GARANTIE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX ET LES REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE.</p> <p>2. L'ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR UNE LETTRE DE GARANTIE COUVRANT LES MATERIAUX ET LA MAIN-D'OEUVRE PENDANT UNE PÉRIODE DE 12 MOIS, ENVOIÉ À LA DATE DE L'ACCEPTATION FINALE. DURANT CETTE PÉRIODE, SOUCUPER RAPIDEMENT DE TOUTE DÉFECTUOSITÉ OU AJUSTEMENT ET REMPLACER, SANS FRAIS, TOUT MATERIEL QUI S'AVERA REUVECTUE.</p> <p>4. SE CONFORMER AUX INSTRUCTIONS GÉNÉRALES DU DEVIS DE L'ARCHITECTE</p> <p>5. SE RÉFÉRER AUX CONDITIONS GÉNÉRALES DU CLIENT.</p> <p>1.15. UTILISATION DES LIEUX ET DES INSTALLATIONS</p> <p>.1 MAINTENIR LES SERVICES EXISTANTS DU BÂTIMENT ET AMÉNAGER LES ACCÈS NÉCESSAIRES POUR LES PERSONNES ET LES VÉHICULES.</p> <p>.2 SI LA SÉCURITÉ SE RÉVÈRE DÉSÛDE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX, PRÉVOIR DES MOYENS TEMPORAIRES POUR EN ASSURER LE MAINTIEN.</p> <p>.3 L'ENTREPRENEUR PEUT UTILISER, À LA DISCRETION DU PROPRIÉTAIRE, LES ASCENSEURS, MONTE-CHARGES, CONVOYEURS OU ESCALIERS ROULANTS SUR PLACE. IL DOIT TOUJOURS PROTEGER CES INSTALLATIONS DE TOUT DOMMAGE ET EVITER DE LES SURCHARGER.</p> <p>.4 DES INSTALLATIONS SANITAIRES SERONT ASSIGNEES AUX OUVRIERS DE L'ENTREPRENEUR, LES AUTRES LEUR SONT INTERDITES. MAINTENIR LA PROPRETÉ DES LIEUX.</p> <p>.5 FERMETURES: PROTÉGER TEMPORAIREMENT LES OUVRAGES, JUSQU'A LA MISE EN PLACE DE FERMETURES PERMANENTES.</p> <p>1.16. ENTREPOSAGE</p> <p>.1 LE PROPRIÉTAIRE DÉSIGNERA À L'ENTREPRENEUR UN ESPACE D'ENTREPOSAGE.</p> <p>.2 OBTENIR, À SES PROPRES FRAIS, TOUT ESPACE SUPPLÉMENTAIRE NÉCESSAIRE À L'ENTREPOSAGE OU À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX.</p> <p>1.17. DÉCOUPAGE, RAGREAGE ET REMISE EN ÉTAT</p> <p>.1 DÉCOUPER, AU BESOIN, LES SURFACES EXISTANTES POUR FAIRE PLACE AU NOUVEL OUVRAGE (PAR ENTREPRENEUR GÉNÉRAL).</p> <p>.2 ENLEVER TOUS LES ÉLÉMENTS EXPRESSÉMENT INDICUÉS OU PRÉSCRITS.</p> <p>.3 RAGRÉER ET REMETTRE EN ÉTAT LES SURFACES COUPÉES, ENDOMMAGÉES OU DÉFAITES. À LA SATISFACTION DE L'INGÉNIER. LE MATERIAU, LA COULEUR, LA TEXTURE ET LE FIN DOIVENT SHAMONCER À CEUX DES OUVRAGES EXISTANTS (PAR ENTREPRENEUR GÉNÉRAL).</p> <p>1.18. MATERIAUX À ENLEVER</p> <p>.1 TOUS LES ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES POUVANT ÊTRE RÉUTILISÉS SERONT REMIS AU PROPRIÉTAIRE S'IL LE DÉSIRE, ET CE, EN BON ÉTAT DANS LA MESURE DU POSSIBLE ET À UN ENDROIT ASSIGNÉ À CET EFFET PAR CE DERNIER.</p> <p>.2 SAUF PRÉSCRIPTION CONTRAIRE, LES MATERIAUX À ENLEVER DEVIENTNENT LA PROPRIÉTÉ DE L'ENTREPRENEUR, QUI DOIT LES ÉVACUER DU CHANTIER.</p> <p>1.19. NETTOYAGE</p> <p>.1 NETTOYER LE SECTEUR DES TRAVAUX À MESURE QUE PROGRESSENT LES TRAVAUX. À LA FIN DE CHAQUE PÉRIODE DE TRAVAIL, OU PLUS SOUVENT SI L'INGÉNIER LE JUGE À PROPOS, ENLEVER LES REBUTS DU CHANTIER, RANGER SOINGUEUSEMENT LES MATERIAUX UTILISÉS ET FAIRE LE NETTOYAGE DES LIEUX.</p> <p>1.20. INTERDICTION DE FUMER</p> <p>.1 IL EST INTERDIT DE FUMER À L'INTÉRIEUR DE L'ÉDIFICE. RESPECTER LES INTERDICTIONS DE FUMER DANS LES LIMITES DE LA PROPRIÉTÉ DE L'ÉDIFICE.</p> <p>1.21. DISPOSITIFS ANTI-POUSSIÈRE</p> <p>.1 PRÉVOIR DES ÉCRANS OU DES CLOISONS ÉTANCHES À LA POUDREUSE AFIN D'ISOLER PLUS FACILEMENT LES SOURCES DE POUDREUSE. PROTÉGER LES TRAVAILLEURS, LE PUBLIC ET LES OUVRAGES FINIS.</p> <p>.2 PRÉVOIR DE L'ISOLANT THERMIQUE RIGIDE DU TYPE EN FIBRE DE VERRE EN PANNEAU RIGIDE ET D'UNE DENSITÉ DE 48 KG/M3 (1 LB/PF), AVEC RECOUVREMENT TOUT USAGE SERVANT ÉGALEMENT DE COUPE-VAPEUR.</p> <p>.3 ENTREtenir CES DERNIERS OU LES DÉPLACER AU BESOIN JUSQU'A L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX.</p> <p>.4 PROTÉGER TOUT LE MOBILIER DU SECTEUR DES TRAVAUX AU MOYEN D'UNE PELLICULE EN POLYÉTHYLÈNE DE 0.10MM (4 MILS) DÉPÄSSANT PENDANT LES TRAVAUX. ENLEVER CETTE PELLICULE PENDANT LES PÉRIODES D'INTERRUPTION DES TRAVAUX ET S'ASSURER QUE LES LOCAUX SOIENT PROPRES, SÜRS ET NON ENCOMBRÉS DURANT LES HEURES NORMALES.</p> <p>.5 ISOLANT ACoustique</p> <p>.1 LORSQUE LE CONDUIT EST ISOLÉ ACoustiquement, L'ÉPAISSEUR D'ISOLANT ACoustique PEUT ÊTRE DÉDUIRE DE L'ÉPAISSEUR D'ISOLANT THERMIQUE DEMANDÉE.</p> <p>.6 NE PAS ISOLER</p> <p>.1 CHAQUE ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR LES TRAPPES D'ACCÈS AUX ENDROITS REQUIS POUR PERMETTRE L'ACCÈS AUX DISPOSITIFS NÉCESSITANT UN ENTRETIEN. INSTALLATION PAR ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.</p> <p>.7 Dimensions</p> <p>.1 600mm X 600mm DANS LE CAS D'UNE PORTE DE VISITE POUR UNE PERSONNE.</p> <p>.2 300mm X 300mm DANS LE CAS D'UN TROU DE MAIN D'UN SERVICE D'ENTRETIEN.</p> <p>1.22. IDENTIFICATION</p> <p>.1 IDENTIFIER LES OUVRAGES AJOUTÉS OU AMÉLIORÉS SELON LE SYSTÈME D'IDENTIFICATION EXISTANT. CES TRAVAUX INCLENT, MAIS SANS Y LIMITER, L'IDENTIFICATION DE LA TUYAUTERIE ET APPAREILS DE PLOMBERIE/REFROIDISSEMENT/CHAUFFAGE, CONDUITS ET APPAREILS DE VENTILATION AINSI QUE LES APPAREILS DE RÉGULATION, À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, SUIVRE LA NORME NGC 24-39 POUR LES QUANTITÉS ET POSITIONS.</p> <p>.2 SOUMETTRE À L'INGÉNIER POUR APPROBATION LES DESSINS D'ATELIER.</p> <p>.3 L'EXAMEN DES DESSINS D'ATELIER A POUR SEUL OBJECTIF DE S'ASSURER DE LEUR CONFORMITÉ AVEC LE CONCEPT GÉNÉRAL. CET EXAMEN NE SIGNIFIE PAS QUE L'ON ACCEPTE LES DÉTAILS DE CONCEPTION ATTACHÉS AUX DESSINS D'ATELIER. RESPONSABILITÉ QUI DEMEURE CELLE DE L'ENTREPRENEUR. CET EXAMEN NE DÉGAGE NULLEMENT L'ENTREPRENEUR DE SA RESPONSABILITÉ QUANT AUX ERREURS OU AUX OMISSES DANS LES DESSINS D'ATELIER OU DE SA RESPONSABILITÉ DE SATISFAIRE TOUTES LES EXIGENCES DES DOCUMENTS CONTRACTUAUX.</p> <p>.4 NE PAS COMMENCER LA FABRICATION NI COMMANDER LES MATERIAUX AVANT L'EXAMEN DES DESSINS D'ATELIER.</p> <p>1.24. MATERIAUX ET MAIN-D'OEUVRE</p> <p>.1 L'ENTREPRENEUR SERA TENU D'INCLURE DANS SA SOUMISSION TOUS LES MATERIAUX NÉCESSAIRES POUR LA BONNE PRATICITÉ DU MÉTIER, Même si'ils ne sont pas ici PARTICULIÈREMENT INDICUÉS, MAIS QUI CONTRIBUERONT À RENDRE LA CONSTRUCTION COMPLÈTE.</p> <p>1.25. ÉVALUATION DES CHANGEMENTS</p> <p>.1 SI AU COURS DES TRAVAUX, DES CHANGEMENTS SONT DEMANDÉS, ILS SERONT ÉVALUÉS SELON LES RÈGLES DU PROPRIÉTAIRE. LE PRIX DEMANDÉ POUR EXÉCUTER LES CHANGEMENTS DEVRA ÊTRE OBLIGATOIREMENT APPROUVE PAR ÉCRIT PAR LE PROPRIÉTAIRE OU SON REPRESENTANT.</p> <p>* SEULES LES HEURES DE TRAVAIL SERONT FACTURÉES.</p> <p>* LE TAUX DE MAJORATION POUR LES TRAVAUX EN DEHORS DES HEURES DE L'HORAIRES RÉGULIER DE TRAVAIL DU PROJET DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE ENTENTE SÉPARÉE.</p> <p>1.26. MATERIAUX:</p>	<p>POUR OBTENIR LES FICHERS, IL DEVRA DEMANDER A L'INGÉNIER LE FORMULAIRE "DEMANDE DE FICHIERS ELECTRONIQUE" ET LUI RETOURNER LE FORMULAIRE DÉJÀ COMPLÉTÉ.</p> <p>2. À LA FIN DES TRAVAUX, SOUMETTRE LES DESSINS D'APRÈS EXÉCUTION À L'INGÉNIER SELON LES STANDARDS DU CLIENT POUR FIN D'APPROBATION, ET CE, EN FORMAT ÉLECTRONIQUE AUTOCAD ".DWG" ET FORMAT PDF SUR CLÉ USB. PRÉVOIR UN COPIE PAPIER À LA DEMANDE DU CLIENT.</p> <p>3. ADMINISTRATION ET PROFITS:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• LE TAUX D'ADMINISTRATION ET DE PROFITS APPLICABLE NE S'APPLIQUE PAS DANS LE CAS D'UNE REDUCTION AU MONTANT DU MARCHÉ.</li> </ul> <p>4. À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, LA RÉMUNÉRATION SUPPLEMENTAIRE SERA TELLE QU'INDICUÉE AU TABLEAU DE L'ACI (L'ACI EST LE PLUS RÉCENT POUR LA SPÉCIALITÉ DU SOUS-TRAITANT AVANT LE % POUR ADMINISTRATION/PROFITS/FRAIS. SE RÉFÉRER AU DEVIS EN ARCHITECTURE POUR LE % ACCEPTÉ POUR CES FRAIS.</p> <p>5. GARANTIES</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• AUCUN AUTRE FRAIS OU DÉPENSE ADDITIONNEL N'EST ACCEPTÉ.</li> </ul> <p>6. FIXATIONS PARASIMIQUES</p> <p>7. GÉNÉRALITÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CONCEVOIR, FOURNIR ET INSTALLER UN SYSTÈME COMPLET DE FIXATIONS PARASIMIQUES POUR LES RÉSEAUX ET ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES.</li> </ul> <p>8. UTILISATION DES LIEUX ET DES INSTALLATIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• MAINTENIR LES SERVICES EXISTANTS DU BÂTIMENT ET AMÉNAGER LES ACCÈS NÉCESSAIRES POUR LES PERSONNES ET LES VÉHICULES.</li> </ul> <p>9. S'ASSURER QUE TOUS LES TRAVAUX ET LES MÉTHODES D'INSTALLATION UTILISÉES SONT CONFORMES AUX DERNIÈRES ÉDITIONS ET BULLETINS DE RÉVISION DES LOIS, CODES OU RÈGLEMENTS SUIVANTS:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• "LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL" QUI CONSTITUE LE CHAPITRE S-2.1 DES LOIS REFONDUES DU QUÉBEC.</li> <li>• "RÈGLEMENT SUR LES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX" QUI CONSTITUE LE CHAPITRE S-2.1, R-8 DES LOIS REFONDUES DU QUÉBEC.</li> <li>• "CODE DE SÉCURITÉ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION" QUI CONSTITUE LE CHAPITRE S-2.1, R-8 DES LOIS REFONDUES DU QUÉBEC.</li> </ul> <p>10. CODES ET RÈGLEMENTS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PAYER TOUTES LES TAXES PRÉVUES PAR LA LOI, Y COMPRIS LES TAXES FÉDÉRALES, PROVINCIALES ET MUNICIPALES.</li> </ul> <p>11. REDEVANCES, PERMIS ET CERTIFICATS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PAYER TOUTES LES REDEVANCES ET OBTENIR TOUTES LES PERMIS NÉCESSAIRES. FOURNIR LES PLANS ET LES RENSEIGNEMENTS NÉCESSAIRES AUX SERVICES D'INSPECTION POUR OBTENIR LES CERTIFCATS D'ACCEPTATION. PRÉSENTER DES CERTIFCATS D'INSPECTION COMME PREUVE QUE LE TRAVAIL EST CONFORME AUX EXIGENCES DES AUTORITÉS COMPÉTENTES.</li> </ul> <p>12. PAIEMENT ET RETENUES:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• SE RÉFÉRER AU DEVIS DE L'ARCHITECTE.</li> </ul> <p>13. INSPECTION PRÉLIMINAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• INSPECTER LE CHANTIER ET EXAMINER LES CONDITIONS SUSCEPTIBLES D'INFLUER L'EXÉCUTION DES TRAVAUX AFIN DE SE FAMILIARISER ET DE CONNAÎTRE LES CONDITIONS EXISTANTES DU CHANTIER.</li> </ul> <p>14. CALENDRIER DES TRAVAUX</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PRENDRE LES MESURES NÉCESSAIRES POUR TERMINER LES TRAVAUX DANS LES DÉLAI PRÉVUS. NE PAS MODIFIER LE CALENDRIER DES TRAVAUX SANS EN PRÉVENIR LE PROPRIÉTAIRE.</li> <li>• EXÉCUTER LES TRAVAUX DU LUNDI AU VENDREDI APRÈS LES HEURES NORMALES, ENTRE 18H00 ET 07H00, ANTOU QUE LE SAMEDI, LE DIMANCHE ET LES JOURS FÉRIÉS.</li> <li>• SENTENDRE AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR LES PÉRIODES DE TEMPS DISPONIBLES POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX ET RESPECTER L'HEURE DÉBUT DES TRAVAUX.</li> <li>• SENTENDRE AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR LES PÉRIODES DE TEMPS DISPONIBLES POUR FAIRE LES MODIFICATIONS ET LE BRANCHEMENT DES NOUVEAUX SYSTÈMES SUR LES SYSTEMES EXISTANTS.</li> <li>• COORDONNER AVEC LE PROPRIÉTAIRE LE CALENDRIER DES TRAVAUX. CES TRAVAUX DEVONT ÊTRE EFFECTUÉS EN DEHORS DES HEURES NORMALES DE TRAVAIL. COORDONNER L'ARRÊT DES SYSTEMES NÉCESSAIRES À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX.</li> <li>• SE RÉFÉRER AU DEVIS DE L'ARCHITECTE POUR L'HORAIRES DES TRAVAUX. SI LES TRAVAUX NE PEUVENT ÊTRE EXÉCUTÉS DE JOUR DURANT LA PÉRIODE PRÉVUE, LES TRAVAUX DEVONT ÊTRE EFFECTUÉS DE SOIR OU DE NUIT EN SEMAINE (ENTRE 18H ET TH) ET EN TOUT TEMPS LES FINS DE SEMAINE, ET CE, SANS FRAIS SUPPLÉMENTAIRE.</li> <li>• SE RÉFÉRER AU DEVIS DE L'ARCHITECTE POUR L'HORAIRES DES TRAVAUX. LES TRAVAUX POURRONT ÊTRE EFFECTUÉS DURANT LES HEURES NORMALES DE TRAVAIL, SI LES TRAVAUX NE SONT PAS TERMINÉS À LA DATE DE FIN DE TRAVAUX PRÉVUE, ILS DEVONT ÊTRE COMPLÉTÉS DE SOIR OU DE NUIT EN SEMAINE ET EN TOUT TEMPS LES FINS DE SEMAINE, ET CE, SANS FRAIS SUPPLÉMENTAIRE.</li> </ul> <p>15. DESSINS D'ATELIER</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• SOUMETTRE À L'INGÉNIER POUR EXAMEN UNE COPIE ÉLECTRONIQUE DE CHAQUE DESSIN D'ATELIER.</li> <li>• L'ENTREPRENEUR POURRA PROPOSER, CINQ (5) JOURS AVANT LA</li></ul>													

	10	P	9	8	7	6	5	P	4	3	P	2	1
	.2 EMPLACEMENT: .1 SUR LES CONDUITS DE TRANSFERT.	.1 SONDE ET TRANSMETTEUR .1 TEMPERATURE .1 PLAGE DE MESURE SELON L'APPLICATION	.1 PRÉCISION DE ±0,2°C	.1 SIGNAL DE SORTIE 10K à 10VDC, 0-5VDC OU 4-20mA	.4 CRITÈRE D'ACCEPTATION : SÉRIE A/AAN OU T1/T0 DE ACI								
	7.9. VOLETS DE BALANCEMENT .1 PRÉVOIR DES VOLETS DE BALANCEMENT AÉRODYNAMIQUES AUX ENDROITS INDICUÉS ET AUX ENDROITS NÉCESSAIRES AU BALANCEMENT.	.1 DANS UN BATIMENT EXISTANT, INSTALLER LE MÊME TYPE DE SONDE DE PIÈCE.											
F	7.10. GRILLES ET DIFFUSEURS .1 MUNIR CHAQUE DIFFUSEUR D'UN REGISTRE D'EQUILIBRAGE S'IL N'Y EN PAS D'INDIQUE SUR LE CONDUIT. BÂTISS ET LAMES EN ALUMINIUM OU EN ACIER, SAUF POUR LOCAUX TELS QUE DOUCHES ET VESTIAIRES POUR LESQUELS L'ALUMINIUM EST OBLIGATOIRE. ÉLÉMENTS DE FIXATION ET DISPOSITIFS D'EQUILIBRAGE DISSIMULÉS. FINI ÉMAIL CUIT, DE COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE (SAUF INDICATIONS CONTRAIRES).	.2 SOUPAPE DE CONTRÔLE .1 VALVE DE ½ PO ET MOINS DE MARQUE BELIMO SÉRIE QCV. APPLICATION : VALVE DE CHAUFFAGE TERMINALE OU PÉRIMÉTRIQUE OU VALVE DE REFRIGÉRATION TERMINALE	.2 VALVE DE 3 PO ET MOINS MARQUE BELIMO SÉRIE B2 OU B3 EN ACIER INOXIDABLE DE TYPE A BILLE PORT EN. APPLICATION : VALVE DE CHAUFFAGE TERMINALE OU PÉRIMÉTRIQUE OU VALVE DE REFRIGÉRATION TERMINALE DE 1 PO OU PLUS. VALVE POUR LES SERPENTINS DE CHAUFFAGE ET DE REFRIGÉRATION SUR LES SYSTÈMES DE VENTILATION. VALVE DU RÉSEAU DE CHAUFFAGE ET REFRIGÉRATION.	.3 REMETTRE LA SOUPAPE À L'ENTREPRENEUR EN PLOMBERIE OU EN CHAUFFAGE POUR INSTALLATION.									
P	7.11. BALANCEMENT D'AIR .1 LES FUITES D'AIR AUX JOINTS DEVONT ÊTRE LIMITÉES À 5% DE LA QUANTITÉ D'AIR TOTALE CIRCULÉ. LE DÉBIT DEVRA ÊTRE TEL QU'INDIQUE AUX PLANS ±10%. BALANCER TOUS LES DIFFUSEURS DONT LE DÉBIT EST INDIQUE EN PLAN. FOURNIR UNE (1) COPIE DU RAPPORT DE BALANCEMENT À LA RÉCEPTION PROVISoire DES TRAVAUX. LES INCLURE DANS LES MANUELS D'OPÉRATION ET D'ENTRETIEN.	.3 ACTUATEUR .1 ACTUATEUR MODULANT OU ON/OFF SELON L'APPLICATION	.2 LE COUPLE DE L'ACTUATEUR DOIT ÊTRE ASSEZ GRAND POUR L'APPLICATION	.3 AVEC RESORT DE RAPPEL POUR LES VOLETS D'AIR FRAIS ET D'EVACUATION, OU SELON L'APPLICATION	.4 INTERRUPTEUR DE FIN DE COURSE INTÉGRÉ À L'ACTUATEUR LORSQUE REQUIS.	.5 PRODUITS ACCEPTÉS BELIMO							
E	7.12. REGISTRE COMBINÉ COUPE-FEU ET COUPE-FUMÉE .1 LE REGISTRE COMBINÉ COUPE-FEU ET COUPE-FUMÉE DOIT ÊTRE HOMOLOGUÉ ET PORTER L'ÉTIQUETTE ULC.	.1 LE REGISTRE COMBINÉ COUPE-FEU ET COUPE-FUMÉE DOIT ÊTRE HOMOLOGUÉ ET PORTER L'ÉTIQUETTE ULC.											
	2 RÉSISTANCE AU FEU DE 1,5H OU 3H, SELON L'APPLICATION.												
	3 LE REGISTRE DOIT ÊTRE ÉQUIPÉ D'UN ACTUATEUR ÉLECTRIQUE 120 VAC INTERNE OU EXTERNE AU CONDUIT, SELON L'APPLICATION. L'ACTUATEUR DOIT ÊTRE DE TYPE NORMALEMENT FERMÉ.												
	4 DÉTECTEUR DE CHALEUR ÉLECTRIQUE À RÉARMEMENT MANUEL PRÉFILÉ JUSQU'À L'ACTUATEUR CIA BOÎTE DE JONCTION ET MANCHON D'ACIER.												
	5 LE REGISTRE COUPE-FEU ET COUPE-FUMÉE FERMERA DANS LES CONDITIONS SUIVANTES : 1 PANNE DE COURANT 2 DÉTECTION DE CHALEUR 2 DÉTECTION DE FUMÉE												
	6 SIGNAL D'ALARME-INCENDIE DU BATIMENT (MODULE À RELAIS PAR DIVISION 26) LE RACCORDEMENT À 120 VAC ET LE RACCORDEMENT À L'ALARME-INCENDIE SERONT EXÉCUTÉS PAR L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ.												
	7 LE REGISTRE COUPE-FEU ET COUPE-FUMÉE SERA FOURNI AVEC UN MANCHON.												
	8 ACTUATEURS NORMALEMENT FERMÉS COMBINÉS : SYSTÈMES DE COMMANDE ÉLECTRIQUES ACTIONNÉS VIA UN SYSTÈME DE DÉTECTION DE CHALEUR.												
	9 DES TRAPPES D'ACCÈS DOIVENT ÊTRE FOURNIES ET INSTALLÉES PAR LE SOUS-TRAITANT EN VENTILATION AFIN DE PERMETTRE L'INSPECTION ET LE RÉARMEMENT DES DISPOSITIFS DE DÉCLENCHEMENT.												
	10 L'INSTALLATION DU BOÎTIER D'ACCÈS DOIT ÊTRE À L'EXTÉRIEUR DU MANCHON POUR FACILITER L'ACCÈS.												
D	7.13. EXÉCUTION												
	.1 EXÉCUTER LES TRAVAUX CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DE LA SMACNA SELON LES INDICATIONS.												
	.2 ÉVITER D'INTERROMPRE LA CONTINUITÉ DE LA MEMBRANE PARÉ-VAPEUR DU CALORIFUGE EN POSANT LES SANGLES OU LES TIGES DE SUSPENSION.												
	.3 ASSUETTIR LES CONDUITS VERTICAUX CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DE LA SMACNA.												
	.4 POSER LE MATÉRIAU COUPE-FEU EN ÉVITANT DE DÉFORMER LES CONDUITS.												
	.5 INSTALLER LES SANGLES DE SUSPENSION CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DE LA SMACNA.												
	.6 MUNIR LES CORNières DE SUSPENSION D'ÉCROUS DE BLOCAGE ET DE RONDELLES.												
	.7 ESPACER LES SUSPENSIONS SELON LES EXIGENCES DE LA SMACNA.												
	.8 FOURNIR ET INSTALLER LES REGISTRES COUPE-FEU, COUPE-FUMÉE OU COMBINÉS AUX ENDROITS INDICUÉS ET/OU REQUIS EN VERTU DU CODE ET DES RECOMMANDATIONS DE LA SMACNA ET DE NFPA 90. LES INSTALLER CONFORMÉMENT AUX RECOMMANDATIONS DE LA SMACNA ET AUX INSTRUCTIONS DU FABRICANT. SCELLER LES JOINTS À L'AIDE D'UN PRODUIT D'ÉTANCHÉITÉ NON TRANSPARENT À BASE DE SILICONE, RECONNUE PAR ULC.												
	.9 CONTRÔLES												
C	8.1. GÉNÉRALITÉ .1 LE SOUS-TRAITANT EN CONTRÔLES DEVRA SOUMETTRE SON PRIX AU SOUS-TRAITANT EN VENTILATION.												
	8.2. SYSTÈME EXISTANT												
	.1 LES CONTRÔLES DEVONT ÊTRE RACCORDES SUR LE RÉSEAU EXISTANT DE DELTA, TEL QUE DISTRIBUTS PAR RÉGULAR. RÉVISER LES GRAPHIQUES ET SÉQUENCES EXISTANTS EN FONCTION DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU SYSTÈME DE CONTRÔLES.												
	8.3. CÂBLAGE												
	.1 TENSION DE 70V ET PLUS: CONDUCTEURS EN CUIVRE AVEC ISOLANT EN POLYÉTHYLÈNE THERMORÉSISTANT RÉTICULÉ. DESIGNATION RW90, TENSION NOMINALE DE 600V. CODE DE RÉPÉAGE COULEUR SELON LA NORME CSA 22.1.												
	.2 TENSION DE MOINS DE 70V: CONDUCTEURS FT6 SI NON ACEHMÉNÉS DANS UN CONDUIT, DANS TOUS LES AUTRES CAS, CONDUCTEURS FT4.												
	8.4. CONDUITS												
	.1 TUBES ÉLECTRIQUES-MÉTALLIQUES CONFORMES À LA NORME CSA C22.2 NO. 83. TUBES MÉTALLIQUES FLEXIBLES, ÉTANCHES AUX LIQUIDES, CONFORMES À LA NORME CSA C22.2 NO. 56. CONDUITS RIGIDES EN ACIER CONFORMES À LA NORME CSA C22.2 NO. 45.												
	.2 BOÎTES DE DÉRIVATION ET DE TIRAGE EN ACIER, Soudées.												
	.1 COUVERCLES PLATS, À VISER, DANS LE CAS DES BOÎTES COULÉES, DU TYPE FS, À MONTER EN SAILLE.												
B	.2 COUVERCLES SURDIMENSIONNÉS DE 25MM SUR LA TOTALITÉ DU POURTOUR, DANS LE CAS DES BOÎTES À ENCASTRER.												
	8.5. RÉSEAU DE CONDUITS												
	.1 DANS LES ESPACES EXPOSÉS, ACEHMÉNER LE CÂBLAGE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DANS DES CONDUITS POUR SÉCURISER LES CONDUITS DE FAÇADE POUR PROTÉGER L'INSTRUMENTATION LOCAL AU CENTRE DE COMMANDE DU SGB. UTILISER DES CONDUITS DE GROSSEUR APPROPRIÉE AUX CONDUCTEURS ET PERMETTANT L'EXPANSION FUTURE DU SYSTÈME. LES CONDUITS NE DOVENT PAS ÊTRE REMPLIS À PLUS DE 40% DE LEUR CAPACITÉ. LES DESSINS DE CONCEPTION NE MONTRENT PAS LE TRACÉ DES CONDUITS.												
	.2 POSER DES CONDUITS PARALLÉLEMENT OU PERPENDICULAirement AUX LIGNES D'IMPLANTATION DU BATIMENT DE MANIÈRE À NE PAS RÉDUIRE LA HAUTEUR LIBRE DES PIÈCES ET À UTILISER LE MOINS D'ESPACE POSSIBLE.												
	.3 SAUF INDICATIONS CONTRAIRES OU IMPOSSIBILITÉ DE PROCÉDER AUTREMENT, NE PAS INSTALLER DE CONDUITS APPARENTS DANS LES LOCAUX QUI SERONT NORMALEMENT OCCUPÉS. OBTENIR L'AUTORISATION DE L'INGÉNIER AVANT DE COMMENCER DES TRAVAUX. INSTALLER UN RÉSEAU COMPLET DE CONDUITS RELATIF LES TABLEAUX ET LES DISPOSITIFS LOCAUX AU CENTRE DE COMMANDE PRINCIPAL. UTILISER DES CONDUITS DE GROSSEUR APPROPRIÉE AUX CONDUCTEURS ET PERMETTANT L'EXPANSION FUTURE DU SYSTÈME, SELON LES PRÉSCRIPTIONS DU DEVIS.												
A	8.6. ESSAIS D'ACHÈVEMENT												
	.1 FAIRE DES ESSAIS APRÈS L'INSTALLATION DU SYSTÈME ET APRÈS L'ACHÈVEMENT DES RACCORDEMENTS ÉLECTRIQUES ET MÉCANIQUES AFIN DE VÉRIFIER L'INSTALLATION ET LE Fonctionnement.												
	.2 ASSISTER L'ENTREPRENEUR EN VENTILATION POUR LES ÉTAPES DE BALANCEMENT.												
	8.7. FORMATION												
	.1 FOURNIR LES SERVICES D'INSTRUCTEURS QUALIFIÉS POUR FORMER LES REPRÉSENTANTS DU PROPRIÉTAIRE SUR L'OPÉRATION, L'ENTRETIEN ET LE CALIBRAGE DE L'ÉQUIPEMENT DE CONTRÔLE. PRÉVOIR UNE FORMATION DE 2H POUR 3 TECHNICIENS PORTANT SUR L'OPÉRATION, LA PROGRAMMATION ET LA CRÉATION ET MODIFICATION DES GRAPHIQUES.												
	8.8. PRODUITS												
	10	P	9	8	7	6	5	P	4	3	P	2	1

**WSP**  
480, BOULEVARD DE LA CITÉ, BUREAU 200  
GATINEAU (QUEBEC) CANADA J8T 8R3  
TEL : 819 243-2871 TÉLÉC. 819 243-2019  
WWW.WSP.COM

CONSULTANT - SOUS-CONSULTANT :  
**L'Atelier architectes**  
Jean-Michel Paradis  
S01275  
Québec  
Centre de services scolaire des Draveurs Québec



#RÉF. CLIENT : xxxxx / xxxxx

PROJET :

### RÉNOVATION INTÉRIEURE PHASE #5 ET RÉNOVATION DE TOITURE École Carle

306, rue Jacques-Buteux, Gatineau, QC

PLAN CLÉ :

DROIT D'AUTEUR :  
CE BESOIN EST LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE WSP CANADA INC. AUCUNE RÉVISION, REPRODUCTION OU TOUT AUTRE USAGE NEST PERMIS SANS L'AUTORISATION écrite DE WSP CANADA INC. L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS AUX PLANS ET FAIRE LOCALISER TOUS LES SERVICES UTILES PUBLIQUES ET RAPPORTER TOUTES ERREURS OU OMISSIONS AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX. L'ÉCHELLE DE CE DESSIN NE DOIT PAS ÊTRE MODIFIÉE.

**APPEL D'OFFRES**  
CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS À DES FINS DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION

EMISSION - RÉVISION :

ÉM	RV	DATE	DESCRIPTION
NO PROJET : CA0038242.4782	DATE : SEPTEMBRE 2025		
ÉCHELLE ORIGINALE : INDICUÉE	S'ESTABLIT NE MESURE PAS 25 mm. AJUSTER VOTRE ÉCHELLE DE TRAÇAGE.		
CONDUIT PAR : V. LAFONTAINE			
DESSINÉ PAR : M. MARTINEAU			
VÉRIFIÉ PAR : J.M. PARADIS	25 mm		

MÉCANIQUE DU BÂTIMENT

TITRE :

### DEVIS MÉCANIQUE SUITE

NUMÉRO DU FEUILLET :

M-012

FEUILLET # : 12 DE 12

&lt;p